

20 > RAPPORT D'ACTIVITÉ 12

CASSON
FAY-DE-BRETAGNE
GRANDCHAMP-DES-FONTAINES
HÉRIC
LES TOUCHES
NORT-SUR-ERDRE
NOTRE-DAME-DES-LANDES
PETIT-MARS
SAINT-MARS-DU-DÉSERT
SUCÉ-SUR-ERDRE
TREILLIÈRES
VIGNEUX-DE-BRETAGNE



Sommaire

P.03	EDITORIAL
P.04	Combien sommes-nous en Erdre & Gesvres ?
P.05	L'organisation et le fonctionnement de la CCEG
P.06	Un fonctionnement démocratique et participatif
P.08	Un territoire en action : présentation des axes majeurs
P.09	L'Agenda 21 d'Erdre & Gesvres passe à l'action
	Aller vers une occupation de l'espace maîtrisée et assurer la mise en valeur du cadre de vie
P.10	Aménagement de l'espace
P.12	L'eau et les milieux aquatiques
P.14	La gestion de nos déchets
	Favoriser un rééquilibrage actifs-emplois en structurant l'offre économique
P.16	Le développement économique
P.18	Soutenir la dynamique de l'emploi
P.20	Le développement touristique
	Aller vers un équilibre dans la croissance démographique et l'offre de services
P.21	Le sport
P.22	L'habitat
P.24	Transport et mobilité
P.26	Accessibilité des personnes à mobilité réduite
P.27	L'action culturelle
P.28	Le CLIC d'Erdre & Gesvres et du Pays de Blain
P.30	La mutualisation
P.31	Les partenariats financiers
P.33	Les ressources humaines et la formation
P.35	Les finances

// PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

>> Erdre & Gesvres en chiffres

- > Population : 54 601 habitants au 1^{er} janvier 2013 (+26,3% depuis 1999)
- > Superficie : 501 km²
- > Surface agricole utile : 400 km², soit 80% du territoire
- > Superficie des zones humides : 9 646 hectares (soit 19% de la surface totale)
- > Économie : plus de 1 900 entreprises / 11 545 emplois (Source Insee 2006)

2012,

maintenir le cap et mesurer l'effet de nos actions

La rétrospective de nos actions menées l'an dernier et l'énergie déployée dans leur mise en œuvre inscrivent la Communauté de Communes au cœur de ces synergies qui mettent en mouvement et façonnent le territoire d'Erdre & Gesvres. Que nous donnions l'impulsion, que nous pilotions des actions qui parfois dépassent nos frontières ou que nous accompagnions des projets communaux, la CCEG tient son rôle pour concrétiser notre projet de territoire, développer toutes les coopérations et porter les intérêts de nos habitants. Les actions que nous menons traduisent la feuille de route que nous nous étions fixée au début du mandat et produisent leurs effets. L'année 2012 en est un nouvel exemple.



Jean Goiset,
Président de la Communauté
de Communes d'Erdre & Gesvres

Il est toujours délicat de citer les grands projets qui ont marqué l'année, mais certains témoignent particulièrement des engagements et des valeurs de notre collectivité. Je pense notamment à l'aménagement d'équipements structurants, en particulier aux équipements aquatiques communautaires. Ils sont le fruit de près de 10 ans de réflexion pour combler notre déficit en la matière et répondre ainsi aux besoins des habitants, des associations et des établissements scolaires. La redevance incitative aura certainement été l'un des projets à la fois des plus ambitieux sur le plan environnemental mais aussi des plus complexes et délicats à mettre en œuvre. Un sujet parfois même conflictuel que nous avons pu faire aboutir grâce à l'information et aux échanges avec les habitants qui nous ont permis de dépasser ces difficultés pour proposer un dispositif partager aujourd'hui par tous. Nos actions en matière de développement économique ont une nouvelle fois cette année démontré leurs effets. L'arrivée de nouvelles entreprises et le développement de celles déjà implantées rendus possibles par l'aménagement des parcs d'activités a permis la création de près de 210 emplois en 2012. Une dynamique que nous poursuivons avec l'aménagement de nouveaux parcs d'activités. Cette année, nous avons également placé notre politique sociale au cœur de nos actions avec, entre autre, la mise en place de nouveaux équipements et de nouveaux services à destination des demandeurs d'emplois, la mise en œuvre de solutions d'hébergement pour les jeunes en insertion professionnelle sur le territoire, des accompagnements de proximité auprès des personnes âgées...

Le dynamisme de nos actions est d'autant plus visible que cette année 2012 s'est accompagnée d'une réelle volonté de partager nos projets et nos ambitions avec nos partenaires institutionnels, les habitants, les entreprises, les agriculteurs, en bref tous ceux qui, de près ou de loin, contribuent au développement de notre territoire. Un effet collatéral de la démarche Agenda 21 qui se conduit depuis 2011 et qui nous amène à rechercher le développement de la solidarité, de la coopération et de la concertation.

Les chiffres du recensement

Combien sommes nous en Erdre & Gesvres ?

Chaque année, la Communauté de Communes organise les enquêtes de recensement sur son territoire. En 2012, le recensement de la population a été réalisé sur les communes de Grandchamp-des-Fontaines, Nort-sur-Erdre et Petit-Mars.

Les résultats des enquêtes, qui ne seront publiés et officiels qu'au 1^{er} janvier 2015, montrent que ces trois communes ont toutes franchi un seuil symbolique :

- Le seuil des 5 000 habitants à Grandchamp-des-Fontaines avec 5 156 habitants
- Le seuil des 8 000 habitants à Nort-sur-Erdre avec 8 247 habitants
- Le seuil des 3 500 habitants à Petit-Mars avec 3 520 habitants

Le nombre de logements a connu lui aussi une forte augmentation sur l'ensemble des trois communes depuis 2007 :

- + 25% à Grandchamp-des-Fontaines
- + 14,6 % à Nort-sur-Erdre
- +7% à Petit-Mars

Selon l'INSEE, le territoire d'Erdre & Gesvres compte 54 601 habitants au 1^{er} janvier 2013 (chiffres officiels correspondants aux recensements réalisés en 2010). Entre 2012 et 2013, la population a augmenté de 1 137 habitants. Un chiffre qui vient confirmer une hausse constante de la population d'Erdre & Gesvres (929 entre 2010 et 2011, 970 entre 2011 et 2012).

	1999	2009	2010	2011	2012	2013	Évolution 1999-2013
CASSON	1 319	2 012	2 024	2 045	2 067	2 089	58,37%
FAY-DE-BRETAGNE	2 491	2 877	2 911	3 019	3 125	3 230	29,66%
GRANDCHAMP-DES-FONTAINES	3 464	4 225	4 334	4 553	4 666	4 837	39,64%
HERIC	3 990	4 813	4 902	5 056	5 166	5 276	32,23%
NORT-SUR-ERDRE	5 881	7 031	7 197	7 252	7 587	7 781	32,30%
NOTRE-DAME-DES-LANDES	1 650	1 839	1 875	1 892	1 933	1 970	19,39%
PETIT-MARS	2 438	3 269	3 388	3 419	3 433	3 462	42,00%
SAINT-MARS-DU-DESERT	3 407	3 985	3 996	4 003	4 011	4 027	18,19%
SUCÉ-SUR-ERDRE	5 868	6 111	6 141	6 172	6 186	6 258	6,65%
LES TOUCHES	1 948	2 071	2 105	2 198	2 233	2 268	16,42%
TREILLIÈRES	6 032	7 258	7 432	7 606	7 695	7 965	32,04%
VIGNEUX-DE-BRETAGNE	4 712	5 165	5 260	5 279	5 362	5 438	15,40%
CCEG	43 200	50 656	51 565	52 494	53 464	54 601	26,39%

N.B. : les chiffres de l'année N correspondent au recensement effectué sur l'année N-3

Toutes les communes sont concernées par cette croissance démographique mais à des rythmes différents. En effet, la commune de Casson enregistre la plus forte augmentation des 12 communes. Elle reste importante sur les communes de Petit-Mars, Grandchamp-des-Fontaines, Héric, Nort-sur-Erdre, Treillières et Fay-de-Bretagne. Les communes de Sucé-sur-Erdre, Vigneux-de-Bretagne, Les Touches et Notre-Dame-des-Landes voient leurs populations évoluer de manière moins significative.



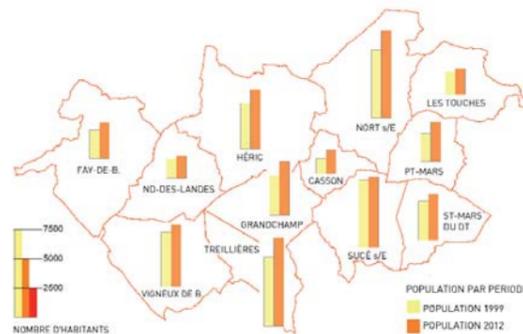
Les chiffres du recensement 2012 :

- > 3 communes
- > 6 770 logements concernés
- > 26 agents recrutés

Le planning des prochains recensements annuels :

- > 2013 : Sucé-sur-Erdre, Treillières
- > 2014 : Saint-Mars-du-Désert
- > 2015 : Fay-de-Bretagne et Héric
- > 2016 : Casson, Les Touches, Notre-Dame-des-Landes et Vigneux-de-Bretagne

ÉVOLUTION DE LA POPULATION 1999 - 2012



Sources : fonds de plan © IGN BD TOPO
Licence n° 2006/CJDX/0202 - données INSEE et CCEG - Juin 2013

L'organisation et le fonctionnement de la CCEG

La représentation des citoyens par les élus



DE NOUVEAUX ÉLUS EN 2012

> CASSON

Arrivée de Philippe EUZÉNAT, Maire, en tant que délégué suppléant en remplacement de Sébastien BOUVIER.

> GRANDCHAMP-DES-FONTAINES

Arrivée de Hervé HUBERT, en tant que délégué suppléant en remplacement de Jean-Pierre HURTAU.

Arrivée de Christine BURCKEL en tant que délégué titulaire en remplacement d'Isabelle COINTE.

> TREILLIÈRES

En raison du changement de l'équipe municipale courant 2012, Alain ROYER, Maire, Yvon LERAT, Catherine CADOU, Gil RANNOU ont pris place au Conseil communautaire en tant que délégués titulaires et Catherine HENRY et Thérèse LEPAROUX en tant que déléguées suppléantes.

Les commissions en 2012

- > Aménagement de l'espace
- > Culture - Animation territoriale
- > Développement durable
- > Services économie - emploi- tourisme
- > Finances - Ressources Humaines - Moyens
- > Habitat
- > Infrastructures
- > Services Environnement
- > Services Action solidaire et sociale
- > Services Enfance Jeunesse Transports
- > Travaux

La concertation avec les acteurs locaux et les habitants

> Le Conseil de développement Erdre & Gesvres

Depuis fin 2006, l'association « Conseil de développement Erdre & Gesvres » participe activement à la vie de la Communauté de Communes et au développement du territoire. En réunissant les acteurs de la société civile (habitants, représentants associatifs, acteurs économiques et socioprofessionnels...), le Conseil de développement entretient un lien privilégié entre les élus et les citoyens. Il constitue une force de proposition auprès des élus et émet des avis sur les actions et les projets menés par la collectivité. Ouvert à tous, le Conseil de développement donne l'occasion, à tous ceux qui le souhaitent, de devenir acteur du développement du territoire et de participer au débat public. Retour sur les faits marquants de l'association en 2012.

Production d'avis :

- Avis sur une étape intermédiaire de l'Agenda 21 territorial : diagnostic et orientations sur le développement durable,
- Avis intermédiaire dans le cadre de la mise en place d'un Schéma Culturel du Territoire : enjeux et état des lieux,
- Avis sur la politique des déplacements sur le territoire : stratégie pour une mobilité durable,
- Avis sur le pré-arbitrage des contrats de territoire,

Organisation d'événements :

- Des «Rendez-vous citoyen du territoire»
 - Soirée-débat : « situation et avenir économique du territoire »
 - Café-citoyen : « peut-on économiser du temps et de l'argent sur nos déplacements ? »
 - Soirée-débat : « santé et offre de soins, qu'est ce qui compte pour vous ? »
- L'assemblée plénière :

« les travaux du Conseil de Développement : quelles influences pour le territoire ? »

Animation de groupes de travail :

- Poursuite et clôture du groupe de travail Déplacement : finalisation d'une stratégie pour une mobilité durable et travail sur les modes de déplacement alternatifs à l'automobile individuelle,
- Poursuite du groupe Agenda 21 : travail sur les enjeux, les objectifs, les indicateurs et le plan d'actions de l'Agenda 21 territorial,
- Poursuite du groupe de travail Culture : travail sur l'état des lieux du Schéma Culturel du Territoire,
- Lancement du groupe de travail sur la thématique de l'économie,

Participation active à plusieurs instances de la CCEG :

- Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL),

- Comité Local de Concertation sur la Redevance Incitative,
- Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH),
- Commission Développement Durable,
- Comité de pilotage du Projet Culturel de Territoire.

Participation à des groupes de travail extérieurs :

- Participation au groupe exploratoire dans le cadre de la démarche prospective territoriale : analyse des dynamiques territoriales consécutives de l'ouverture de l'aéroport du Grand Ouest,
- Participation au groupe de travail régional relatif à une exposition des conseils de développement,
- Participation à des réunions extérieures et contribution au débat.

Les organes consultatifs

La Communauté de Communes s'attache à impliquer un grand nombre d'acteurs autour de ses projets afin de répondre au mieux aux attentes de la population et développer une forme de démocratie participative de proximité. Placer les citoyens au cœur des politiques publiques constitue un engagement de la Communauté de Communes, inscrit notamment dans les objectifs définis dans l'Agenda 21 d'Erdre & Gesvres.

> La Commission Consultative des Services Publics Locaux

Créée en 2009, la CCSPL est composée d'un collège d'élus et d'un collège de représentants d'associations locales. Cette commission intervient dans les domaines des services publics assurés par la Communauté de Communes sur la compétence déchets et l'assainissement non collectif. Cet espace de débats, d'échanges et de propositions conduit à l'élaboration d'avis portés à la connaissance du Conseil de Communauté et peut ainsi influencer sur ses décisions. Elle est également consultée pour tout projet de nouvelle délégation de service public ou de création d'une régie dotée de l'autonomie financière. En 2012, la CCSPL a notamment été consultée dans le cadre de la mise en oeuvre de la redevance incitative, en particulier sur la grille tarifaire. Elle a également pris connaissance du rapport d'activités sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement non collectif.

> La Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées

La CIAPH a été mise en place en décembre 2008 par délibération du Conseil de Communauté. Elle a pour objectif de favoriser l'accessibilité des personnes en situation de handicap sur le territoire. La commission est composée de 3 collèges, élus, membres d'association et du Conseil de Développement Erdre & Gesvres.

La CIAPH dispose d'un rôle consultatif. C'est un espace d'échanges, d'information et de veille sur lequel les communes peuvent compter pour la mise en accessibilité de leurs espaces. En 2012, elle a poursuivi son travail auprès des communes pour la mise en oeuvre des aménagements des Plans de

mise en Accessibilité des Voiries et Espaces publics (PAVE). Elle a également structuré la réflexion sur l'accessibilité des Établissements Recevant du Public en proposant une démarche de mise en oeuvre et amorcé des opérations de communication visant à sensibiliser les habitants sur les déplacements des personnes à mobilité réduite.

> L'association des agriculteurs d'Erdre & Gesvres

Composée d'agriculteurs du territoire, l'association est devenue un interlocuteur privilégié de la Communauté de Communes dans la définition et la mise en place des projets agricoles. Elle travaille en lien direct avec les élus pour apporter une vision de terrain et permettre l'ajustement des actions mises en place pour le développement de l'agriculture. L'association des agriculteurs d'Erdre & Gesvres a œuvré pour la mise en place de l'opération « repas local » dans les restaurations collectives et poursuit son action aux côtés de la Communauté de Communes pour inscrire cette opération dans la durée. Elle a également participé aux actions en cours sur le programme de réhabilitation des friches, la mise en place d'une filière bois-énergie et la protection des espaces agro-naturels.

> Le Comité Local de Concertation sur la redevance incitative des déchets

La Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres s'est engagée vers une tarification incitative des déchets. Sur ce sujet, les élus de la Communauté de Communes n'ont pas souhaité travailler seuls. C'est pourquoi ils ont décidé de créer un Comité Local de Concertation pour permettre aux usagers du service de participer, en 2012, aux ajustements possibles de la nouvelle politique Dé-

chets. Un dialogue franc et réel s'est instauré lors des réunions de ce comité et la CCEG a examiné les avis et propositions émis. La concertation a permis de faire évoluer le projet avec, en particulier, des ajustements sur les tarifications.

> Les réunions publiques et les rencontres avec les habitants

Les réunions publiques sont des étapes essentielles pour contribuer à une large information et participation des citoyens dans les projets engagés par la Communauté de Communes. Un lien direct et interactif avec les habitants pour qu'ils puissent contribuer et participer à la vie du territoire. Politique déchets, accessibilité des établissements recevant du public, voici quelques exemples de réunions publiques organisées en 2012.





Un territoire en action

Lancée en février 2003, la démarche Projet de Territoire visait à écrire le socle de direction de l'action publique locale suite au regroupement intercommunal opéré début 2002.

La stratégie de développement de territoire s'articule autour de 3 axes majeurs :



Axe 1

Aller vers une occupation de l'espace maîtrisée et assurer la mise en valeur du cadre de vie en travaillant sur :

- > L'aménagement de l'espace
- > L'eau et les milieux aquatiques
- > La gestion de nos déchets



Axe 2

Favoriser un rééquilibrage actifs-emplois en structurant l'offre économique en :

- > Assurant le développement économique
- > Soutenant la dynamique de l'emploi
- > Développant le tourisme



Axe 3

Aller vers un équilibre dans la croissance démographique et l'offre de services dans le secteur :

- > Sportif
- > De l'habitat
- > Des transports et de la mobilité
- > De l'accessibilité des personnes à mobilité réduite
- > De l'action culturelle
- > Social avec le Centre Local d'Information et de Coordination
- > De la mutualisation de services entre les 13 collectivités (CCEG et communes)

L'action communautaire en 2012, qui s'inscrit dans la continuité de la mise en oeuvre du Projet de Territoire, est analysée au regard de ces 3 objectifs.

« Que faut-il faire dans les 10 prochaines années sur le territoire d'Erdre & Gesvres pour que le développement durable soit au coeur de nos préoccupations ? Quelles solutions pour préserver l'environnement et notre cadre de vie, répondre aux besoins des habitants (logement, emplois, santé, culture) et développer les liens sociaux et la citoyenneté ? C'est la question à laquelle les élus des 12 communes et de la Communauté de Communes ont répondu tous ensemble dans un document appelé « Agenda 21 ». Retour sur la poursuite du projet en 2012 et les perspectives qui se dessinent en 2013 »

En 2011, les élus de la CCEG et des communes membres ont souhaité faire évoluer le projet d'Agenda 21 communautaire en Agenda 21 territorial afin qu'il constitue la feuille de route en matière de développement durable pour l'ensemble du territoire. Cet engagement dans un Agenda 21 territorial a été pris officiellement le 20 avril 2011 par la CCEG puis par une grande partie des 12 communes.

> 2011, LE DIAGNOSTIC

La première étape du projet Agenda 21 a consisté à dresser un diagnostic présenté aux élus lors d'un séminaire organisé en fin d'année 2011. La démarche poursuivie se veut résolument participative. Pour réaliser ce diagnostic un certain nombre d'actions ont été menées au cours de l'année 2011 pour impliquer un maximum de citoyens :

- Une enquête auprès des habitants pour connaître leurs pratiques et attentes en matière de développement
- Une communication large auprès du grand public sur la démarche Agenda 21 engagée, dans le cadre de publications communautaires et municipales et par l'organisation d'une réunion publique d'information en septembre 2011.
- Une communication plus ciblée auprès des associations et des entreprises à travers un courrier.

Au delà de cette présentation du diagnostic réalisé durant le séminaire, les élus ont également défini les orientations stratégiques de l'Agenda 21 territorial.

Afin de rendre cette démarche plus lisible, une identité visuelle Agenda 21 territorial a été réalisée en 2011 par un prestataire extérieur avec une signature « ensemble et maintenant pour demain » et un logo déclinable par commune.

> 2012, L'ANNÉE DE LA CONCERTATION

L'année 2012 a été consacrée à définir cette stratégie territoriale en matière de dévelop-

pement durable, à travers un processus de concertation associant les habitants, les acteurs locaux (entreprises, agriculteurs, service public de l'emploi local), le Conseil de développement, les élus et les techniciens. Cette concertation a permis d'aboutir à la définition de 4 enjeux et de 18 objectifs, adoptés en Conseil Communautaire le 12 décembre 2012.

Cette concertation organisée pendant cette année 2012 a également permis d'identifier plus de 400 pistes d'actions. Ces idées d'actions ont fait l'objet d'une première sélection par les différentes commissions de la CCEG réunies en 5 commissions mixtes. A l'issue de ce premier travail de priorisation au sein des commissions mixtes, plus de 200 actions ont été retenues. Un second travail de sélection a été mené par la commission développement durable sur la base de 4 critères : l'efficacité, la transversalité, la faisabilité et l'intérêt de l'action au regard du projet politique. A l'issue de ce travail, une sélection de 81 actions vont être soumises au Bureau Communautaire.

4
enjeux

18
objectifs

400
pistes d'actions

PERSPECTIVES 2013

Le Bureau Communautaire sera effectivement consulté sur le plan d'actions proposé par la commission développement durable pour les 5 années à venir. Puis les services de la CCEG auront en charge de rédiger, pour chacune d'entre elles, des fiches actions précisant le pilotage, les résultats attendus, les indicateurs d'évaluation, le phasage, les moyens. Il sera ensuite demandé au Conseil Communautaire d'adopter le plan d'actions de la CCEG.



Aménagement de l'espace

Nous connaissons une forte croissance démographique qui se traduit par une pression urbaine très importante. Notre défi est d'anticiper ces évolutions en maîtrisant l'occupation de nos espaces dans le souci de préserver notre environnement et la qualité de vie de nos habitants. Un défi d'autant plus important que notre territoire va connaître des évolutions majeures dans les prochaines années.

> UN RÔLE AU PÔLE MÉTROPOLITAIN NANTES SAINT-NAZAIRE

Le 9 juillet 2012, le Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire a été installé et remplace désormais le Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la métropole Nantes Saint-Nazaire. A la différence du Scot, cadre de référence en matière d'urbanisme, de transport, d'environnement ou encore d'habitat, le Pôle Métropolitain, nouvelle forme de syndicat mixte, offre un cadre juridique permettant à la fois de poursuivre le travail stratégique du Scot mais aussi de développer une coopération renforcée entre les intercommunalités par la mise en œuvre d'actions communes. L'objectif est de renforcer l'efficacité et la coordination des politiques publiques en matière de développement économique, de services et d'infrastructures de

transports, d'innovation, d'enseignement, d'environnement entre les 6 intercommunalités qui composent le Pôle Métropolitain (Nantes Métropole, La CARENE, Loire et Sillon, Erdre & Gesvres, Coeur d'Estuaire, et le Pays de Blain). Le Pôle métropolitain permettra de donner une nouvelle dynamique à la métropole tout en offrant de nouvelles opportunités aux territoires qui la compose.



> DÉVELOPPER UNE AGRICULTURE DURABLE

De nouvelles actions ont été entreprises avec la Chambre d'agriculture et l'associations des agriculteurs d'Erdre & Gesvres notamment sur la valorisation et l'image de l'agriculture et du métier d'agriculteur. Un clip vidéo a été conçu et diffusé largement sur l'ensemble du territoire. En parallèle, la CCEG a poursuivi et développé ses actions :

- **Le Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Périurbains (PEAN) :** la phase finale a été engagée en 2012 avec le Conseil général et les communes concernées pour en définir le périmètre exact. Des actions ont également été programmées pour favoriser la création d'exploitations ou d'installations, promouvoir la vente en circuits courts, développer une agriculture compatible et respectueuse de l'environnement...
- **La reconquête des friches :** Le dispositif a été reconduit en 2012. 11 dossiers ont pu bénéficier de l'aide financière apportée par la Communauté de Communes pour la remise en culture de plus de 100 ha de terres en friches. 47 700 € au total ont ainsi été octroyés aux exploitants agricoles

afin qu'ils puissent louer ces terrains à de jeunes agriculteurs en recherche de terres cultivables.

- **La filière bois énergie :** Après une formation sur la taille de haies proposée aux agents communaux et intercommunaux ainsi qu'aux agriculteurs intéressés en 2011, la mise en place de la filière bois énergie sur le territoire se poursuit. Rappelons que cette filière vise à approvisionner les chaufferies des centres aquatiques communautaires par du bois plaquette issu du bocage d'Erdre & Gesvres. Un projet mené en collaboration avec les agriculteurs mais aussi la Chambre d'agriculture, l'Union des CUMA, le Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM défi) et la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Bois énergie 44. En 2012, un appel d'offres a été lancé afin de mobiliser et coordonner les acteurs de cette filière (approvisionnement en bois, transformation en plaquettes, stockage, logistique...). 2013 sera donc une année essentielle dans la mise en œuvre opérationnelle de la filière.

- **Un approvisionnement local :** L'opération repas local menée en 2011 avait posé un constat: l'approvisionnement local des restaurations collectives sur le territoire est possible. 2012 aura donc été consacrée à structurer la filière pour faire de cette opération ponctuelle, un mode de fonctionnement quotidien. Elle se met en place progressivement avec des premiers tests sur l'approvisionnement en viande au 1^{er} trimestre 2013.



>> Les actions



> ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LEURS PROJETS D'URBANISME

2011 aura vu la naissance d'une nouvelle forme de collaboration entre les communes et la Communauté de Communes à travers les études urbaines des pôles structurants d'Erdre & Gesvres : Nort-sur-Erdre et Treillières-Grandchamp-des-Fontaines. En coordonnant les projets d'aménagement de ces deux pôles, la CCEG apporte aux communes une ingénierie qui se traduit par un soutien à la définition des orientations stratégiques, des conseils méthodologiques et juridiques et un accompagnement technique tout au long du projet. En 2012, les plans de référence des deux pôles structurants ont été finalisés. Ils s'agit du document qui structure et oriente la stratégie de transformation urbaine des communes. Autrement dit, le plan de référence définit les grands aménagements pour les 15 ans à venir en terme d'infrastructures de transports, d'équipements, d'espaces verts, de services... Désormais, les études vont pouvoir

être engagées pour programmer les aménagements envisagés.

En 2012, ces nouvelles collaborations se sont étendues avec une coopération sur l'aménagement des pôles de proximité. La CCEG a en effet accompagné la commune de Petit-Mars dans la conduite des études de programmation urbaine sur l'avenir du centre-bourg. Aménagement d'une place centrale, réaménagement du boulevard St Martin et du parvis de l'Église, création d'espaces de promenades ou de pistes cyclables, le plan de référence a été présenté aux Petit-Marsiens en mars 2013.

Après Petit-Mars et suite à un appel à candidature lancé aux 12 communes, la CCEG s'est engagée auprès des communes de Fay-de-Bretagne et Les Touches pour mener les réflexions dans le but de dessiner les contours de leur futur centre-bourg.

> AÉROPORT : POUR UN DIALOGUE CONSTRUCTIF

La CCEG a continué d'intervenir activement auprès des porteurs du projet pour obtenir un accompagnement spécifique du territoire notamment pour la protection des activités agricoles et des zones naturelles, le développement des infrastructures, avec comme principale revendication, des aménagements pour une desserte Nantes-Treillières-Aéroport en Tram-train.

La Communauté de Communes a demandé que

cette desserte prenne une dimension plus opérationnelle avec une motion votée par le Conseil Communautaire en décembre 2012. La Communauté de Communes a également suivi de près les événements survenus en fin d'année dans le cadre des expulsions, par les forces de l'ordre, de squatters occupant illégalement des propriétés vouées à la destruction pour la réalisation de ce projet.

Le Bureau de la CCEG a

souhaité rappeler que le seul cadre possible pour s'opposer à ce projet, comme l'a fait la CCEG à plusieurs reprises, est la voie politique ainsi que la voie réglementaire et juridique.

C'est donc avec satisfaction que la Communauté de Communes a accueilli la mise en place de la Commission de dialogue auprès de laquelle elle a continué à faire entendre sa voix pour promouvoir un échange constructif avec les porteurs du projet.

Infos +

GÉO ERDRE & GESVRES OUVERT AU PUBLIC

A la disposition des élus et des agents de la Communauté de Communes et des communes depuis 2007, GÉO Erdre & Gesvres est, depuis le 1^{er} janvier 2013, accessible au grand public. Le portail cartographique a été repensé pour répondre au mieux aux besoins du public et permettre une facilité d'utilisation.

A retrouver à l'adresse

www.geo.cceg.fr



- La CCEG et la commune de Petit-Mars ont organisé une balade urbaine, des ateliers et des réunions publiques pour la réalisation du plan de référence afin d'impliquer les habitants et les commerçants.
- Dans les plans de référence, le développement des voies douces pour les piétons et les cyclos est pris en compte, de même qu'il est fait en sorte que les commerces, équipements et services soient à proximité des zones d'habitat.

L'avenir de notre territoire et l'amélioration de notre cadre de vie passent par la préservation de l'eau et des milieux aquatiques. C'est pourquoi, la Communauté de Communes s'est lancée dans une reconquête de la qualité de l'eau et de nos milieux naturels sur le territoire. Hier menacés, ces espaces naturels, nécessaires à notre développement, doivent être aujourd'hui entretenus, protégés et pris en compte dans nos politiques d'aménagement.

> DES ACTIONS D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION EN PRÉPARATION SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ERDRE

Lutte contre les espèces invasives, curage ponctuel des cours d'eau, amélioration de la circulation des poissons, restauration et entretien des berges, voici quelques actions qui font partie d'un programme de 5 ans pour l'entretien et la restauration des milieux aquatiques des marais de l'Erdre. La CCEG, Nantes Métropole, Ligné et Le Cellier unissent leurs efforts pour développer ce programme d'actions dont les travaux vont représenter plus de 5.8 millions d'euros. L'année 2012 a été consacrée à la mise en oeuvre de la phase pré-opérationnelle du programme avec la conduite des études de maîtrise d'oeuvre, les enquêtes publiques, la concertation avec les riverains, les réunions de présentation des travaux...

> LES ZONES HUMIDES ET LES COURS D'EAU RECENSÉS

Coordonné par la Communauté de Communes et réalisé par les communes et des acteurs locaux, l'inventaire des zones humides et des cours d'eau a été lancé en 2010 sur l'ensemble du territoire. Deux années auront été nécessaires pour réaliser cet inventaire qui vise à mieux connaître nos milieux naturels et ce qui les menace. Finalisé et rendu public en 2012, chaque inventaire est ou sera annexé au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de chaque commune. Ainsi, dans chaque projet d'aménagement, les

espaces naturels inventoriés seront pris en compte et feront l'objet d'un traitement particulier en fonction du type de milieux et du niveau d'urgence de préservation. Des compromis entre le développement de l'habitat ou de parcs d'activités économiques et les zones humides pourront alors être recherchés, le premier principe étant d'éviter la destruction de ces milieux. Ces inventaires permettront de concevoir des actions pour valoriser ces espaces sur le plan touristique, agricole et environnemental.

> LE PORT DE LA RIVIÈRE FAIT PEAU NEUVE

En juin 2012, la municipalité de Petit-Mars et la CCEG ont inauguré cet accès à l'Erdre fermé depuis deux ans pour cause de dégradation. La réhabilitation du Port de La Rivière est le fruit d'une collaboration entre les deux collectivités sur un projet qui associe la préservation de l'environnement et la mise en valeur touristique de cet espace naturel. Le Port de La Rivière sera d'ailleurs une étape 2013 des RDV de l'Erdre.



855 km
de cours d'eau sillonnent le territoire d'Erdre & Gesvres

19 %
du territoire est composé de zones humides soit 9 269 ha

12 %
seulement des surfaces de marais sont exploitées par l'agriculture



> LA QUALITÉ DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIF

La reconquête de la qualité de l'eau ne passe pas uniquement par la restauration des milieux aquatiques. La politique d'assainissement y joue également un rôle important. La Communauté de Communes a intégré cet enjeu à ses actions, en assurant les missions de contrôle des installations d'assainissement non collectif au travers du Service Public d'Assainissement Non Collectif d'Erdre & Gesvres (SPANC). Le SPANC met en application la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, avec le contrôle des installations neuves et des dispositifs d'assainissement non collectif existants. Ces derniers au nombre de 10 253 sur le territoire sont contrôlés tous les 8 ans désormais par les agents du SPANC et un prestataire de service.

En 2012, 2 504 contrôles ont été effectués sur le territoire, dont 1 170 par les agents du SPANC d'Erdre & Gesvres :

- **Les contrôles de conception** réalisés sur dossier afin de vérifier la conception et la bonne implantation de l'installation: 339 contrôles dont 171 avis favorables, 167 avis favorables avec réserves et 1 avis défavorable.
- **Le contrôle de bonne exécution**, effectué avant le remblaiement des ouvrages et canalisations. Il vise à s'assurer que la réalisation est conforme au projet) : 246 contrôles dont 107 avis favorables, 128 avis favorables avec réserves et 11 avis défavorables.
- **Le contrôle des installations existantes** : 1 919 contrôles dont 980 conformes (51%) et 939 non conforme (49%) avec obligation de travaux.

> DES AIDES POUR LA RÉHABILITATIONS

Pour un traitement optimal des eaux usées, les dispositifs d'assainissement non collectif doivent être entretenus voire réhabilités. Les contrôles du SPANC vise d'ailleurs à prévenir les pollutions liées à un dispositif non conforme. Devant le coût parfois important de ces investissements, la Communauté de Communes, en collaboration avec le Conseil général, a mis en place une aide financière pour les travaux de réhabilitation d'assainissement non collectif.

En 2012, 17 usagers ont demandé une aide, 14 ont reçu un avis favorable. 7 dossiers étaient finalisés le 31/12/2012 pour un montant total de 9 924,13 € soit une aide moyenne de 1 240,51 €.

> RENFORCER LE CONSEIL AUX USAGERS

Les missions du SPANC ne s'arrêtent pas uniquement aux contrôles. Les techniciens sont également habilités à répondre à toutes les questions des usagers concernant les aides financières, les filières d'assainissement non collectif, les démarches... Ce rôle de conseil a été renforcé avec des permanences au siège de la Communauté de Communes sur rendez-vous ainsi qu'une permanence téléphonique du lundi au vendredi.

En 2012, près de 200 personnes ont ainsi été reçues au siège de la CCEG par les techniciens du SPANC en parallèle des conseils prodigués lors des contrôles.

Infos +

Une évolution récente de la réglementation précise que la périodicité des contrôles d'assainissement ne peut excéder 10 ans. Suite aux expressions des usagers et dans les limites budgétaires du SPANC, les élus ont décidé de porter à 8 ans la nouvelle périodicité de contrôle, sans augmentation de la redevance. Ce nouveau délai permet à l'utilisateur de payer le montant actuel de la redevance fixé à 105 € pour une période de 8 ans au lieu de 5 ans, soit 13 € par an !

Ça c'est DÉVELOPPEMENT DURABLE...

- La CCEG a organisé une concertation et la communication autour du programme d'actions des Marais de l'Erdre (réunion publique, plaquette informative, rencontres de terrain...). Cette concertation s'est traduite par l'élaboration et la signature des conventions avec 200 propriétaires et exploitants pour les travaux.

- La promotion de la charte « pour un assainissement non collectif de qualité en Loire-Atlantique » du Conseil général vise à faciliter pour les usagers la recherche d'un professionnel compétent et formé.

▼ Arrachage annuel de la Jussie par la CCEG en collaboration avec l'Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturelle



L'évolution de notre population et de nos modes de consommation a un impact sur la quantité de déchets que nous produisons. Leur gestion et leur traitement ont des incidences financières et environnementales importantes. La réduction des déchets et le développement du recyclage sont donc au cœur de la politique déchets d'Erdre & Gesvres avec en ligne de mire : le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ou qu'on peut réutiliser.

> REDEVANCE INCITATIVE : 2012, UNE ANNÉE TEST

2013 sera l'année du lancement effectif de la redevance incitative sur Erdre & Gesvres. Mais pour passer cette étape dans les meilleures conditions et offrir aux habitants un service qui soit au plus près de leurs attentes tant sur la qualité que sur le prix, l'année 2012 fut une année test avec deux maîtres mots : concertation et information.

Un programme de réunions publiques : renforcer l'information de proximité

A travers 4 réunions publiques en début d'année, les élus ont pu aller à la rencontre des habitants pour échanger et expliquer la politique déchets et répondre aux questions sur les nouvelles modalités de collecte et de facturation. L'occasion aussi de lancer cette année «test», renforcer l'information et amorcer une concertation efficace avec les habitants.

Le Comité Local de Concertation : une instance de dialogue qui a fait évoluer le projet

Créé à l'initiative des élus, ce comité, composé d'habitants et de représentants d'associations, d'élus et de 2 membres du Conseil de développement, s'est réuni à plusieurs reprises en 2012. Une concertation qui a permis notamment de revenir sur la grille tarifaire et d'en expliquer sa construction. Au fil des échanges et des réunions, cette grille a été réévaluée à la baisse grâce notamment à la connaissance du nombre exact de redevables et en proposant un étalement des investissements futurs. D'autres orientations ont également été prises :

- l'absence de facturation de l'accès en déchèterie pour les particuliers dans le mandat en cours,
- la poursuite de l'objectif, d'une collecte des ordures

ménagères tous les 15 jours,

- l'étude pour une collecte des emballages en bacs plutôt qu'en sacs jaunes, lors du renouvellement du marché en 2016,
- l'étude comparative d'une collecte en régie par rapport à une collecte réalisée par un prestataire extérieur.

Envoi des factures à blanc : se préparer à la nouvelle tarification incitative

Les habitants ont reçu fin 2012 une simulation de leur facture de redevance incitative pour cette année test, tenant compte des nouveaux tarifs votés par le Conseil Communautaire le 28 novembre 2012. Cette facture « à blanc » a permis à chacun d'estimer le montant qu'il aurait eu à payer en 2012, suivant le nombre de fois où son bac a été collecté.

> ACCOMPAGNER LES HABITANTS : RÉDUIRE SES DÉCHETS ET SES FACTURES

Dès la fin d'année 2012 et le début de l'année 2013, la CCEG a déployé une vaste campagne d'information et de sensibilisation pour accompagner et conseiller les habitants sur les manières d'alléger leur poubelle. Réunions publiques, ateliers, guide pratique, site Internet, plate-forme téléphonique, animations en milieu scolaire, ces outils seront renforcés tout au long de l'année 2013. La CCEG a également mis en place un dispositif d'accompagnement pour le développement du compostage partagé. Un plan d'action pour sensibiliser au compostage individuel a aussi été conçu et sera déployé en 2013 avec notamment une série d'ateliers.



> DÉCHÈTERIE, LE NOUVEAU RÉSEAU SE MET EN PLACE

Les élus d'Erdre & Gesvres ont décidé d'optimiser le réseau des déchèteries afin d'améliorer le tri et la valorisation des déchets tout en maintenant les coûts et en se conformant avec la nouvelle réglementation ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement). Il s'agit également d'offrir la même qualité de services aux habitants, en proposant des horaires d'ouverture plus larges et en supprimant les déchèteries plus petites et non conformes aux normes en vigueur aujourd'hui.

Le Conseil Communautaire a donc pris la décision en 2010 d'aller vers un réseau de 6 déchèteries sur le territoire qui comprendra 2 nouvelles structures (La Primais à Notre-Dame-des-Landes et Les Tunières à Grandchamp-des-Fontaines), la fermeture des sites d'Héric, Notre-Dame-des-Landes et Fay-de-Bretagne, la réhabilitation ou le déplacement de la déchèterie de Nort-sur-Erdre, et le maintien des équipements existants à Sucé-sur-Erdre, Petit-Mars et Vigneux-de-Bretagne. S'agissant de la déchèterie de Saint-Mars-du-Désert, une étude est en cours pour une mutualisation avec le Pays d'Ancenis.

L'année 2012 a marqué une étape importante dans la mise oeuvre de ce nouveau réseau avec le lancement des travaux pour la construction de la nouvelle déchèterie à La Primais à Notre-Dame-des-Landes. Ce nouvel équipement, moderne et offrant toutes les filières de tri, va venir remplacer les déchèteries de Fay-de-Bretagne, Héric et Notre-Dame-des-Landes obsolètes et ne répondant plus aux normes de sécurité notamment. La déchèterie de La Primais ouvrira ses portes en juin 2013.



7 500

tonnes d'ordures ménagères collectées en 2012

- 30%

d'ordures ménagères collectées en 2012

+ 50%

d'emballages collectés depuis la mise en place des sacs jaunes.

Infos +

La CCEG expérimente avec le SMCNA* depuis le 1^{er} octobre 2012, le tri des plastiques durs en déchèterie (mobiliers et matériels de jardin, jeux extérieurs pour enfants, caisses, tuyaux). Cette nouvelle filière de tri va permettre de retirer ces déchets des bennes «Tout venant» afin qu'ils soient recyclés et non plus enfouis. Ce test est réalisé sur 5 déchèteries de la Communauté de Communes. Les conclusions seront en connues courant 2013.

* Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique

Ça c'est
DÉVELOPPEMENT
DURABLE...

En mettant en place une véritable concertation avec les habitants, en développant une information de proximité et en accompagnant au tri et au compostage, la politique Déchets d'Erdre & Gesvres s'inscrit dans la démarche Agenda 21. Des actions ont également été engagées pour inciter au tri sélectif lors des événements culturels et des animations effectuées en milieu scolaire. Tout un territoire se mobilise aujourd'hui autour de la question des déchets.

« Renforcer l'attractivité du territoire d'Erdre & Gesvres et stimuler la création d'entreprise sont les deux défis que la CCEG s'est lancée pour dynamiser l'activité économique d'Erdre & Gesvres, qui reste un des moteurs de son développement. Des projets tournés vers un avenir économique durable au service des habitants et des entreprises. Aménagement d'espace pour les entreprises, création d'emplois, soutien à la création d'entreprises, des enjeux qui ont été au coeur des projets menés en 2012. »

10 ha
de terrains ont été vendus
pour l'implantation ou le
développement d'entreprises

210
emplois ont ainsi été créés
sur les parcs d'activités.

116 ha
c'est la superficie totale des
espaces cessibles aux entre-
prises

94 %
de ces terrains sont occupés

> UN NOUVEAU PARC D'ACTIVITÉS À LES TOUCHES

La Belle est le dernier né des parcs d'activités aménagés par la Communauté de Communes. Avec ses 13 parcelles d'une surface de 1 600 et 2 000 m² et ses 2,5 hectares d'espaces cessibles, La Belle à Les Touches est un parc d'activités de proximité dédié aux entreprises artisanales. Mises en service en fin d'année 2012, les parcelles sont actuellement en phase de commercialisation. Situé à 700 mètres du bourg de Les Touches sur la route de Petit-Mars, La Belle dispose

d'atouts pour accueillir de nouvelles entreprises sur la commune ou offrir la possibilité aux artisans locaux de développer leurs activités. A proximité des services du centre bourg, la zone est éligible au haut débit et plusieurs tailles de parcelles sont proposées pour s'adapter aux différentes activités. Une exigence a été portée sur le traitement des espaces verts pour que le parc s'intègre au paysage rural et bocager de Les Touches. En janvier 2013, deux parcelles étaient vendues.

> VERS DE NOUVEAUX ESPACES POUR LES ENTREPRISES

Au 1^{er} janvier 2013, l'offre de terrain disponible sur l'ensemble des parcs d'activités représentait un peu moins de 7 ha, soit 6 % de la surface totale des parcs d'activités d'Erdre & Gesvres. Pour maintenir le dynamisme économique du territoire, la Communauté de Communes poursuit donc sa politique d'aménagement d'espaces pour l'implantation d'entreprises industrielles, tertiaires et artisanales. Extensions et créations de parcs d'activités ont ainsi été au coeur de l'actualité en 2012 avec le lancement d'études et la programmation de travaux. L'ensemble de ces projets va représenter à terme plus de 68 ha, soit une augmentation de 60% de la surface aujourd'hui destinée à l'activité économique.

Suite aux études de faisabilité et de programmation, les travaux d'aménagement des parcs d'activités de La Haute Noé à Saint-Mars-du-Désert, de Bellevue à Grandchamp-des-Fontaines, de La Beaumondière à Sucé-sur-Erdre, la Biblias Deniaud à Vineux-de-Bretagne vont être lancés en 2013. Ainsi, plus de 12 ha vont être aménagés.

Les dossiers d'extension de l'Erette-Grand'haie à Grandchamp-des-Fontaines et Héric, La Pancarte 3 à Nort-sur-Erdre, Les Ardillaux à Casson et d'un nouvel espace sur Ragon à Treillières seront lancés prochainement faisant suite aux études menées sur ces projets en 2012.



> SOUTENIR LA CRÉATION D'ENTREPRISES

Soutenir les créateurs et les repreneurs d'entreprise c'est dynamiser et développer l'économie locale. C'est pourquoi, la Communauté de Communes s'attache à accompagner les porteurs de projets avec :

L'Hôtel d'entreprises, au 31 décembre 2012, les 4 ateliers étaient occupés par de jeunes créateurs d'entreprise. 10 bureaux sur 14 disponibles étaient quant à eux loués avec 3 réservations pour le début d'année 2013. L'Hôtel d'entreprise répond à un réel besoin. Les études se sont poursuivies en 2012 pour compléter cet espace en créant un village d'entreprises.

Initiative Loire-Atlantique Nord (ILAN) développe également des actions en direction des créateurs d'entreprises :

- Un accompagnement personnalisé au montage de projet de création, 70 porteurs de projets ont été ainsi conseillés en 2012. Pour cela, ILAN organise tous les ans les «Ateliers de la création», un carrefour d'informations où une quarantaine de futurs créateurs ont pu rencontrer et être conseillés par des professionnels.

- La possibilité d'obtenir un prêt d'honneur : prêt à taux zéro, sans garantie. 21 projets d'entreprises ont ainsi été soutenus, pour un montant moyen de 5 200 €

ILAN a lancé en 2012 deux nouveaux prêts d'honneur à 0% :

- **le prêt innovation et développement durable** pour les porteurs de projet qui font

le pari de l'innovation et de l'environnement

- **le prêt croissance** conçu pour accompagner le développement de l'activité des entreprises (conquête de marchés, acquisition d'équipements, investissements de mise aux normes,...).

70
créateurs d'entreprise ont été
accompagnés par Initiative
Loire-Atlantique Nord.

21
ont été soutenus par un prêt
d'honneur d'un montant
moyen de 5 200 €

> ÊTRE AU PLUS PRÈS DES ENTREPRISES

La Communauté de Communes s'attache à développer un véritable réseau d'entreprises sur son territoire mais aussi à tisser des liens entre le monde de l'entreprise et les habitants.

L'opération « C'est fabriqué près de chez vous » est le fer de lance de la politique d'animation économique sur Erdre & Gesvres. Sur 2 semaines les chefs d'entreprises du territoire ouvrent leurs portes au public pour faire découvrir leur savoir-faire. Des savoir-faire variés et une opération bien suivie par le public avec un programme qui a quasiment affiché complet en 2012.

En 2012, la Communauté de Communes a également organisé plusieurs réunions en collaboration avec la Chambre du Commerce et de l'Industrie à destination des commerçants sur l'accessibilité des établissements recevant du public. Plus d'une centaine de personnes ont assisté à ces réunions dont l'objectif consistait à apporter un information sur les obligations prévues par la loi et ses modalités d'application.



Ça c'est
DÉVELOPPEMENT
DURABLE...

- Le traitement paysager permet l'insertion des parcs d'activités dans son environnement, les zones humides sont également préservées. Par exemple, 7 200 m² de zones humides ont été préservées à la Biblias Deniaud.

- La création de liaisons douces, en lien notamment avec les centres bourgs, est intégrée aux dossiers d'aménagement des parcs d'activités.

- Les règlements de zones d'activités autorisent l'implantation de panneaux photovoltaïques et petits éoliens.

Le développement économique doit être un vecteur pour l'insertion professionnelle et l'emploi sur le territoire. Avec ses deux antennes de proximité, la Maison de l'Emploi et de la Formation accueille, informe et conseille au quotidien toutes les personnes en recherche d'un emploi ou d'une formation. Elle se donne également pour mission de tisser et d'entretenir des liens avec les entreprises du territoire et de coordonner les acteurs du territoire qui œuvrent pour l'emploi, la formation et l'insertion.

> UN LIEN ENTRE ENTREPRISES ET DEMANDEURS D'EMPLOI

Le rapprochement de l'offre et la demande d'emploi est l'une des principales missions de la Maison de l'Emploi et de la Formation d'Erdre & Gesvres. Pour renforcer ces liens, elle met à disposition des entreprises un service d'aide au recrutement. Pour une offre d'emploi recueillie après une diffusion aux partenaires et notamment le Pôle Emploi, une présélection de candidats est effectuée pour l'entreprise afin qu'elle dispose de profils en adéquation avec les missions du poste. En 2012, 378 offres ont été collectées, traitées et proposées aux personnes à la recherche d'un emploi. Un nombre d'offres qui a légèrement baissé par rapport à l'année 2011 (-1,9%), venant inverser une courbe de progression, certes timide, du nombre d'offres depuis 2009. En parallèle, le nombre de candidatures pour ces offres a augmenté de 31% avec 4 019 dossiers traités en 2012.

> DÉPLOIEMENT DU PLAN D' ACTIONS 2012

Au-delà de ces missions d'accueil et d'information, la Maison de l'Emploi et de la Formation élabore et met en oeuvre un plan d'actions à destination des entreprises et des personnes à la recherche d'un emploi ou d'une formation en collaboration avec ses partenaires:

- **Les dispositifs d'accès à la formation professionnelle** avec un programme intitulé In[formez-vous]. Des réunions d'informations collectives ont été mises en oeuvre sur le Congé Individuel de Formation, le Droit Individuel de Formation et la Validation des Acquis de l'Expérience avec la diffusion de fiches pratiques.
- **Le club de chercheurs d'emploi** a enregistré de bons résultats en 2012 et constitue un moteur pour le retour à l'emploi et la lutte contre l'isolement. Le Club continue d'exister avec des actions ciblées qui favorisent le réseau et la mise en relation avec des interventions régulières de professionnels, des retours d'expériences...
- **Actions de dynamisation personnelle** : Congé parental, arrêt maladie... Comment réintégrer le monde du travail après un temps d'inactivité plus ou moins long ? La Maison de l'Emploi et de la Forma-

tion et la CAF de Loire-Atlantique ont renforcé le dispositif d'accompagnement pour reconstruire un projet personnel ou professionnel grâce à un programme de 10 séances collectives pour se poser les bonnes questions, préciser son projet et les moyens de le concrétiser.

- **L'emploi chez les jeunes** est resté un cheval de bataille du plan d'actions 2012 :
 - > Le séjour Job d'été auquel une quinzaine de jeunes ont participé.
 - > L'opération Emploi saisonnier, durant les vacances de février, avec la mise en place d'ateliers, d'espaces d'accueil et d'outils pour les jeunes en recherche d'un emploi saisonnier.
 - > La formation BAFA, fort de son succès en 2011, la Maison de l'Emploi et de la Formation a reconduit la tenue de la formation BAFA sur Erdre & Gesvres... 14 jeunes ont été formés en 2012.

1 822

personnes inscrites à la Maison de l'Emploi en 2012

690

nouveaux inscrits sur l'année

2 699

entretiens individuels

1/3

des offres d'emploi concernent les services à la personne



> UN NOUVEL ÉQUIPEMENT AU SERVICE DE L'EMPLOI

Après deux ans de travaux, les nouveaux locaux de la Maison de l'Emploi et de la Formation ont ouvert leurs portes au public en septembre 2012. Ce bâtiment de 800 m² accueille le service emploi d'Erdre & Gesvres, la Mission Locale Nord-Atlantique et les associations Ancre et Polyglotte et Synéco. L'objectif : rassembler, sur un seul et même lieu, l'ensemble des services utiles aux demandeurs d'emploi, aux salariés et aux entreprises. Cet équipement est élargi à une opération mixte puisqu'aux locaux dédiés à l'emploi, s'ajoutent 8 logements sociaux (au total de 650 m²), réalisés en co-maîtrise d'ouvrage avec Habitat 44.

Ce nouveau bâtiment accueille également une Cyberbase Emploi la 2^{ème} sur le territoire après celle située à la Maison de l'Emploi et de la Formation à Grandchamp-des-Fontaines. Co-financée par la Caisse des Dépôts et Consignations, la Cyber-base emploi est un espace public numérique, accessible à tous les publics concernés par l'emploi : demandeurs d'emploi, salariés, créateurs d'entreprise, artisans, commerçants, TPE, PME, étudiants, jeunes diplômés ainsi que toutes les personnes qui ne sont pas enregistrées comme demandeurs d'emploi mais qui souhaitent intégrer le monde du travail.

> POUR UNE ACTION COORDONNÉE EN FAVEUR DE L'EMPLOI, LA FORMATION ET L'INSERTION

La Maison de l'Emploi a pour objectif d'être une porte d'entrée qui oriente et met en relation tous les publics avec les structures de formation, d'emploi et d'insertion adaptées à leurs besoins. L'année 2012 a donc été consacrée au développement de ces coopérations à travers une participation active au Service Public de l'Emploi Local qui coordonne les acteurs de l'emploi et de l'insertion.

Une action qui se traduit également par un soutien financier aux associations qui en

2012 a représenté 193 000 € alloués à :

- la Mission Locale Nord Atlantique
- au dispositif Fonds Local d'Aide aux Jeunes (FLAJ)
- l'Association Nortaise Chômeurs en Recherche d'Emploi (ANCRE)
- Solidarité Emploi (chantier d'insertion)
- ATRE (chantiers d'insertion)
- CAAP Ouest – antenne ASTRE
- AIRE (chantier d'insertion)

Ça c'est
DÉVELOPPEMENT
DURABLE...

• L'offre de services de la Maison de l'Emploi vers les entreprises et les demandeurs d'emploi favorise l'emploi local (recueil des offres et réception des candidatures, club de chercheurs d'emploi...).

• Dans le cadre des actions collectives menées par la Maison de l'Emploi, les personnes en recherche d'emploi se retrouvent, échangent, partagent leur expérience. Un outil contre l'isolement qui permet de créer des liens et un réseau.

Assurer la promotion du patrimoine naturel, culturel et historique d'Erdre & Gesvres et développer l'offre touristique sur le territoire pour en faire une destination touristique, c'est tout l'enjeu de la stratégie et du plan d'action mené par la Communauté de Communes et depuis fin 2009 par l'Office de tourisme intercommunal. Aujourd'hui et grâce à la mobilisation de tous les acteurs locaux, l'activité touristique est en mouvement, porte le dynamisme de notre territoire et participe à l'activité économique d'Erdre & Gesvres.

> UNE IDENTITÉ TOURISTIQUE POUR LE PAYS TOURISTIQUE

En 2010, les deux offices de Tourisme Erdre et Gesvres et de la Région de Blain ont signé une convention par laquelle, les deux offices de tourisme s'engagent à travailler ensemble pour le développement touristique autour du Canal de Nantes à Brest. En 2011, un travail a été engagé pour définir une identité touristique et la décliner au travers d'une charte graphique, porteuse d'une image à l'échelle des deux territoires. Avec l'aide de l'Agence Moswo, en charge de ce travail, les deux offices de tourisme ont donc finalisé au 1^{er} trimestre 2012 ce travail. L'année 2012 devait être l'année de préparation de lancement de la campagne de communication sur cette nouvelle identité touristique. Pour des raisons de compétence de notre partenaire, la Communauté de Communes de la Région de Blain, ce travail a été suspendu dans l'attente d'une prise de compétence en matière touristique. Les offices de tourisme en charge de ce dossier ont suspendu leurs travaux.



> MISE AUX NORMES DES SENTIERS DE RANDONNÉE

Le Conseil général de Loire Atlantique a lancé un travail de mise aux normes des sentiers de randonnée à l'échelle du département pour une offre homogène en assurant la sécurité des randonneurs, mais aussi un balisage conforme à celui de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre. A ce titre, l'ensemble des communes sont invitées à revoir leurs sentiers selon la méthodologie du Conseil général pour inscrire ou réinscrire leurs circuits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR). En mai, un agent a été recruté pour un contrat d'un an afin d'accompagner les communes dans ce travail. Il s'agit d'homogénéiser et de mutualiser les moyens à mettre en œuvre pour organiser ce travail à l'échelle des 12 communes et des 38 circuits proposés à ce jour. L'objectif est d'aboutir en 2013, à la définition d'un diagnostic remis à jour, à un plan signalétique et un plan de gestion pour chaque circuit. A charge aux communes, compétentes en matière des circuits de randonnée, d'engager les travaux nécessaires pour cette mise aux normes, à compter de 2013.

> LES ACTIVITÉS TOURISTIQUES EN ERDRE & GESVRES

- Organisation des sorties nature avec l'aide de la Ligue de Protection des Oiseaux.
- Promotion des Journées du Patrimoine en septembre
- Poursuite de la valorisation des associations de patrimoine sur Erdre & Gesvres (promotion des ouvrages)
- Promotion des sentiers de randonnée : 29 000 fiches téléchargées sur le site Internet
- Événements : Participation à la mise en place des RDV de l'Erdre sur le territoire d'Erdre & Gesvres Exposition des œuvres d'artistes peintre au sein des bureaux de l'Office de Tourisme

Infos +

Pour la réouverture du Port de La Rivière à Petit-Mars, la mise aux normes des sentiers de randonnée de la commune a été faite avec l'aide de la CCEG. Ce travail a abouti au début de l'année 2012 à la réouverture des sentiers avec un balisage conforme et offrant l'assurance aux randonneurs d'une balade sans l'aide d'une carte. Ce travail doit être poursuivi sur les autres communes pour homogénéiser le balisage sur l'ensemble du territoire.

Le sport est un formidable facteur d'intégration sociale, d'échanges et de partage de valeurs essentielles comme l'esprit d'équipe, le dépassement de soi... La Communauté de Communes intervient de deux manières pour favoriser l'accès à la pratique du sport : équiper le territoire pour élargir l'offre de service public sportif et, en collaboration avec nos partenaires institutionnels et associatifs, proposer des activités sportives diversifiées en particulier pour les jeunes.

> LES BASSINS D'ARDÉA, LES TRAVAUX SONT LANCÉS

Premier équipement aquatique à voir le jour sur le territoire, Les bassins d'Ardéa, situé à Nort-sur-Erdre, ouvrira ses portes mi 2014. Les travaux ont débuté dans les temps, en septembre 2012.

Le nouveau centre aquatique communautaire à Nort-sur-Erdre se veut multi-usages avec une piscine sport et loisirs pour toute la famille, un bassin sportif, des activités douces et des jeux aquatiques pour les plus petits. Sa conception a été pensée dans une démarche de développement durable et une attention toute particulière a été portée sur la gestion de l'énergie et de l'eau. Si les choix d'équipements techniques sont élevés, ils permettent des économies énergétiques qui optimiseront les coûts de fonctionnement, lui assurant un coût global inférieur aux piscines plus classiques.

Le coût global du centre aquatique de Nort-sur-Erdre devrait s'élever à 14 millions d'euros TTC, financés à 65% par les partenaires publics. Pour cet équipement, les élus prévoient un coût net annuel de 460 000 € TTC chaque année soit aux alentours de 3.50 €/usager/an (ce chiffre s'inscrit dans la moyenne départementale qui s'échelonne entre 3 et 4 €/usager/an).



> UN SECOND ÉQUIPEMENT POUR 2016

Le site d'implantation de l'équipement aquatique «sud» a été entériné par le Conseil Communautaire en juin 2012. Il sera situé sur le secteur de la Belle Étoile, à proximité de la Maison d'Accueil Spécialisée Diapason et représentera le premier équipement public structurant du pôle Treillières Grandchamp-des-Fontaines. Ce second équipement s'inscrit, comme le premier, dans le cadre du plan piscines élaboré par le Conseil général. Complémentaire aux bassins d'Ardéa à vocation plus sportive et ludique, cet équipement sud sera davantage orienté sur la pédagogie, le loisir et le bien être. C'est le scénario pour lequel les élus ont opté afin que l'équipement sud puisse répondre aux besoins des établissements scolaires, des associations et des habitants d'Erdre & Gesvres pour :

- l'apprentissage de la natation, scolaire ou extrascolaire
- la détente et relaxation en famille avec un bassin loisir détente et un espace bien-être
- les activités sport et loisirs type aquagym
- l'accueil des plus petits via la création de zones de jeux d'eau et d'un bassin avec plage immergée
- et bien sûr la nage avec un bassin principal doté de 5 couloirs

Côté conception, un certain nombre de choix techniques et énergétiques, déjà mis en œuvre pour les Bassins d'Ardéa, ont été reconduits. C'est le cas par exemple de la chaufferie bois, des bassins inox ou encore des systèmes de filtration économes en eau... Cela va également permettre des économies substantielles sur les charges d'entretien et de maintenance. Le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre sera réalisé courant 2013 pour que les travaux puissent débuter début 2014.

Ça c'est
DÉVELOPPEMENT
DURABLE...

L'équipement aquatique Les Bassins d'Ardéa prend en compte des aspects développement durable avec le choix d'une chaudière bois et d'un traitement des fumées très performant. Un système d'isolation par l'extérieur sera mis en œuvre pour de bonnes performances énergétiques. Le système de traitement de l'eau avec des filtres à diatomées permet d'allier efficacité et économie d'eau. Enfin, des critères pour les aménagements paysagers et architecturaux ont été définis pour son intégration dans son environnement.

« En 2006, la Communauté de Communes lançait son premier Programme Local de l'Habitat (PLH). Une politique ambitieuse pour répondre aux besoins en logement et ce, quelles que soient les situations, et en assurer une répartition équilibrée. À travers les différentes actions du PLH, l'objectif est de diversifier l'offre de logements, pour un habitat performant et vecteur de mixité sociale et de solidarité. »

> DES AIDES AUX TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE !

Dans le cadre d'un programme national « Habiter Mieux », la Communauté de Communes s'est engagée dans un Programme d'Intérêt Général (PIG) visant à lutter contre la précarité énergétique. Son but : amener les propriétaires disposant de ressources limitées et habitant un logement mal isolé à faire les travaux qui leur permettront de réduire d'au moins 25% leur consommation d'énergie.

Les élus se sont rapprochés du Centre Départemental de l'Habitat (CDH). Depuis le 1^{er} janvier 2013 et jusqu'au 30 juin 2014, il a pour mission d'informer les propriétaires et de les accompagner dans leur projet : dia-

gnostic thermique, conseils sur les travaux de rénovation, demandes de subventions... Des financements sont également mis en place. Ils peuvent couvrir jusqu'à 80% du coût des travaux, voire davantage pour les projets les plus performants. Des aides financières qui sont octroyées par l'Agence Nationale de l'Habitat, la Communauté de Communes, le Conseil général, le Conseil régional et certaines caisses de retraite.

L'objectif est d'accompagner 40 propriétaires dans leurs travaux de rénovation thermique. Ce programme sera suivi, en 2014, d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de 3 à 5 ans.

Infos +

2012 a marqué la fin du 1^{er} Programme Local de l'Habitat. L'année 2013 sera consacrée au bilan et à l'écriture du prochain PLH. Pour cela, des échanges se sont déjà déroulés en 2012 avec les 12 communes. Le second PLH couvrira la période 2014-2020.

> DES LOGEMENTS TEMPORAIRES POUR LES JEUNES

Ce projet est né du constat d'une étude menée en 2009 sur le logement temporaire des jeunes en insertion professionnelle. D'un côté des jeunes qui décrochent un stage, un emploi à durée déterminée ou en intérim, ou encore un apprentissage peinent à trouver une solution pour se loger temporairement à proximité de leur lieu de travail, et parfois doivent renoncer à cette opportunité professionnelle. De l'autre, des propriétaires de logements qui sont parfois trop grands, avec une chambre ou un studio inoccupé une partie de l'année...

Afin de mettre en relation jeunes et propriétaires, la Communauté de Communes a décidé de lancer un dispositif d'hébergement temporaire chez l'habitant pour les jeunes en apprentissage, en stage, en contrat à durée déterminée ou encore étudiants, de passage sur le territoire. Une action entreprise en partenariat avec l'association Habitat Jeunes l'Odyssee de Nozay et la Mission Locale Nord-Atlantique. 11 hébergeurs ont adhéré au projet représentant 15 places. Au 1^{er} janvier 2013, 6 « binômes » étaient constitués.



> SOUTENIR LA PRODUCTION DE LOCATIFS SOCIAUX

Le parc de logements locatifs sociaux en service sur Erdre & Gesvres a augmenté de plus de 60 % depuis 2006, début du Programme Local de l'Habitat, passant de 430 à plus de 700 au 1^{er} janvier 2013. Avec les 76 logements livrés cette année, 50 nouveaux logements en moyenne ont été construits chaque année sur le territoire sur la période 2006-2012.

En parallèle, sur l'année 2012, les demandes de financements déposées à la CCEG par des bailleurs sociaux pour de futurs programmes ont atteint un niveau jamais vu jusqu'alors. La CCEG a été sollicitée pour plus de 400 000 € d'aides à la production d'environ 200 nouveaux logements locatifs sociaux, qui devraient être livrés d'ici 2014.

L'objectif fixé dans le PLH de 70 logements par an, est donc en passe d'être atteint en 2013 et même dépassé d'ici 2014 au vu des programmes qui seront livrés d'ici la fin du mandat : 199 en 2013, 158 en 2014. Sur la période 2006-2014, 82 logements seront livrés en moyenne chaque année.

Quelles sont les actions concrètes de la CCEG en ce domaine? Pour accompagner les communes dans la réalisation de logement sociaux, la Communauté de Communes a mis en place plusieurs outils :

- **Un programme d'action foncière :** à la demande des communes, la CCEG achète des terrains en vue de futurs projets de construction. Ils seront ensuite vendus pour qu'y soient construits des logements sociaux. Cette action permet de limiter l'inflation et l'impact financier du coût des terrains pour les futures opérations. En 2012, la CCEG a acquis 3 terrains bâtis dont 2 à Saint-Mars-du-Désert et 1 à Héric pour 508 000 € destinés à des opérations partiellement ou entièrement à vocation d'habitat. En parallèle, elle a revendu aux communes 2 terrains pour le lancement d'opérations d'habitat à Sucé-sur-Erdre et Vigneux-de-Bretagne (490 000 €)
- **Des aides financières :** la CCEG verse des subventions aux bailleurs sociaux pour la performance énergétique des logements et l'acquisition des terrains. La Communauté de Communes a versé 212 000 € pour 106 logements aidés en 2012.
- **Des garanties d'emprunt :** la collectivité apporte une garantie financière aux banques en faveur des bailleurs sociaux. 7 nouvelles garanties d'emprunt ont été accordées pour près de 8 000 000 € en 2012.

297

logements locatifs sociaux ont été mis en service entre 2007 et 2012

+60%

c'est l'évolution du nombre de logements sociaux depuis la lancement du PLH

Près de 1 080

logements devraient composer le parc de locatifs sociaux en 2014



• Dans les programmes de construction de logements, le guide de l'Habitat, conçu en , permet de faciliter la prise en compte des thématiques liées aux formes de logements, voies douces, biodiversité et traitement des espaces naturels, intégration au site, gestion de l'eau et des déchets...

• Chaque commune d'Erdre & Gesvres dispose d'un logement d'urgence, un objectif du PLH. Une solution temporaire de logement qui permet de lutter contre la précarité.

Les actions de la Communauté de Communes en matière de transport s'inscrivent dans une politique globale de mobilité à l'échelle départementale, régionale et nationale. A pied, à vélo, en ville, à la campagne, le rôle de la Communauté de Communes est de permettre à tous de disposer d'infrastructures et de modes de transport diversifiés desservant efficacement les principaux lieux de vie, à l'intérieur et vers l'extérieur du territoire dans une logique de développement durable. La mobilité reste un défi au cœur des politiques de développement des territoires, en particulier ceux en périphérie de grande agglomération comme Erdre & Gesvres.

3 650

élèves sont transportés
chaque jour, matin et soir

73

cars assurent l'acheminement
des élèves chaque jour

25

tours du monde sont effectués
par les cars scolaires d'Erdre &
Gesvres (1 million de Km)

> LA DÉMARCHE QUALITÉ SE POURSUIT

En 2012, les communes de Casson, Fay-de-Bretagne et Petit-Mars ont été expertisées avec 145 points d'arrêt audités. Lancée en 2009, la démarche qualité des points d'arrêt amorcée par le Conseil général et la Communauté de Communes se poursuit. Son objectif, renforcer la sécurité des points d'arrêt et leur cheminement et mieux les répartir sur le territoire. Une commission composée d'élus et de techniciens du Conseil général, de la Communauté de Communes et des communes et des représentants élus de parents d'élèves, analyse chaque point d'arrêt. Cette commission examine en par-

ticulier le cheminement des élèves, l'état de la voirie, la visibilité des piétons et des automobilistes, les distances de sécurité, la signalisation. Les arrêts conservés sont ensuite identifiés physiquement au sol par un zébra jaune. Cette signalétique permet à chaque enfant d'attendre son autocar au point d'arrêt officiel et aux conducteurs de repérer rapidement leurs arrêts. Les arrêts de car seront photographiés, positionnés au GPS et intégrés au Système d'Information Géographique de la Communauté de Communes. L'analyse des 4 dernières communes est programmée en 2013.

> TRANSPORT SCOLAIRE : NOUVEAUX ÉLÈVES ET NOUVEAUX CIRCUITS

L'ouverture du collège Marcelle Baron à Héric a donné naissance à un nouveau "Périmètre de Transport" géré par la Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres. Les élèves de Notre-Dame-des-Landes, Fay-de-Bretagne et Héric, qui étaient transportés par la Communauté de Communes du Pays de Blain vers les établissements de Blain sont désormais pris en charge par la Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres, vers le nouveau collège d'Héric. Les circuits des écoles maternelles et primaires qui suivent ceux

des collèges, ont également été transférés à la CCEG. Des discussions ont été menées pour prendre en charge les élèves de Vigneux-de-Bretagne vers les écoles, les collèges publics et privés de Cordemais et Savenay, ainsi que vers le lycée public de Savenay. Une prise en charge effective à la rentrée 2013-2014 où l'ensemble des élèves, habitant sur Erdre & Gesvres, seront transportés par la CCEG. C'était l'un des engagements des élus formulé dès sa création.

> DÉVELOPPER LES DESSERTES EN TRANSPORT EN COMMUN

Projet aéroportuaire, Tram-Train, nouveaux collèges, nouvelles écoles, plans de référence des pôles structurants... Le service transport a participé aux discussions sur les aménagements, les infrastructures et les dessertes en transports collectifs autour de ces grands projets. Des discussions engagées avec les Communes, le Département, la Région et l'État pour disposer d'infrastructures adaptées à différents modes de transport et répondre aux besoins actuels et futurs des habitants d'Erdre & Gesvres. En 2012, la CCEG a participé aux réflexions sur le dossier ferroviaire des lignes de tram-train Nantes-Châteaubriant et le projet Nantes-Treillières-Aéroport. Elle a formulé un avis sur le dossier d'enquête publique de rétablissement des voiries autour de l'aéroport et le schéma routier départemental. 2012 aura



aussi été une année clé pour préparer le lancement, par le Conseil général, d'une Ligne à Haut Niveau de Services Nantes-Treillières-Grandchamp-des-Fontaines qui sera opérationnelle en septembre 2013. Un projet où les communes concernées ont aussi été associées.

> ERDRE & GESVRES S'ÉQUIPE EN ABRIS VOYAGEURS

Ces nouveaux équipements, installés dès la fin d'année 2012 sont le fruit d'une nouvelle collaboration entre le Conseil général et la Communauté de Communes. Elle vise à répondre aux besoins d'une centaine d'abris sur le territoire, et à la sécurité des usagers identifiés lors de la démarche qualité des points d'arrêt. La CCEG assurera la gestion, l'entretien et l'acquisition des abris en partenariat avec le Conseil général qui participera à hauteur de 50% du coût de chaque abri dans le cadre des Contrats de Territoire. Le nettoyage d'une partie des abris sera assuré par un Établissement et Service d'Aide par le Travail. Une attention particulière a été

portée à l'implantation des abris afin qu'elle soit en phase avec la mise en accessibilité des voiries et espaces publics. Afin de réduire les coûts liés à cet investissement, la Communauté de Communes dispose également d'abris en location qui accueillent des espaces de communication. Des espaces publicitaires ont été élargis avec l'installation de planimètres qui apportent une économie supplémentaire sur le coût des abris achetés. La Communauté de Communes a tenu à bénéficier de plusieurs faces de communication pour mener à bien sa politique d'information auprès des habitants et ce, tout au long de l'année.



Ça c'est
DÉVELOPPEMENT
DURABLE...

- Pour diversifier les modes de déplacement et offrir une alternative au « tout automobile », la CCEG et les communes disposent d'un schéma directeur de déplacements non motorisés ou liaisons douces. Des aménagements ont déjà été engagés pour certaines communes.
- Afin d'apaiser la circulation au sein des centre-bourgs et sécuriser les voies piétonnes et cyclables, la CCEG et les communes mettent en place un plan de modération des vitesses au profit de la vie locale.

> LILA À LA DEMANDE SILLONNE LE TERRITOIRE...

Le transport à la demande séduit de plus en plus d'usagers comme en témoignent les chiffres en hausse de l'année 2012. Rappelons que ce service est ouvert à tous et qu'il permet aux usagers d'être pris sur le pas de leur porte pour être acheminés vers les destinations de leur choix sur toutes les communes d'Erdre & Gesvres et les communes limitrophes, ainsi que vers des destinations à vocation hospitalière hors de ces zones : les hôpitaux d'Ancenis, de Châteaubriant et de Nozay, l'hôpital Nord Laënnec et le Centre René Gauducheau à Saint Herblain et la clinique Jules Verne.

- 3 170 voyages effectués en 2012, +19% par rapport à 2011,
- Une distance moyenne de 25,5 km
- Près de 1 000 personnes inscrites
- Plus de 81 000 km parcourus en 2012, +18% par rapport à 2011
- Un service financé à 50%, par le Conseil Général de Loire-Atlantique, l'autre moitié par la Communauté de Communes
- Coût pour la Communauté de Communes en 2011 : 25 385 €, en hausse de 18 % par rapport à 2011.

« Il est indispensable que tous les habitants d'Erdre & Gesvres puissent avoir accès aux mêmes espaces et aux mêmes services. Se déplacer peut devenir un véritable parcours du combattant et c'est pourtant le quotidien des personnes à mobilité réduite. Les communes d'Erdre & Gesvres, accompagnées par la Communauté de Communes, poursuivent leur engagement pour un territoire accessible à tous, en toute sécurité. »

« Vecteur d'intégration, d'ouverture, de rapprochement, la culture constitue un élément essentiel de notre société. Elle est un enjeu important de la politique de la CCEG, dans un contexte territorial en pleine mutation. Les élus souhaitent lui donner une nouvelle dimension avec l'écriture d'un projet culturel de territoire, afin de développer et soutenir une proximité culturelle pour tous. »

> ACCESSIBILITÉ : DE LA VOIRIE AUX BÂTIMENTS PUBLICS

Les communes et la Communauté de Communes se sont engagées ensemble dans l'élaboration des Plans de Mise en Accessibilité des Voiries et Espaces Publics en 2011. Ainsi, dans le cadre de leur PAVE, la majorité des communes ont effectué des travaux sur leur territoire. Travailler sur les déplacements et l'accessibilité des cheminements a été une étape essentielle qui ouvre aujourd'hui sur un autre défi : la mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP). Grâce à une collaboration renouvelée avec les communes, un groupement de commande a été constitué pour la mise en accessibilité des établisse-

ments publics. Ce groupement de commande vise à mutualiser les procédures de marché public et permet de mener une démarche solidaire et cohérente sur l'ensemble du territoire. Un recensement des établissements recevant du public des communes a été réalisé en 2012. En octobre, le diagnostic des 149 établissements recensés a débuté. Il va permettre de mettre en évidence les faiblesses de chaque bâtiment afin de concevoir les travaux à engager pour répondre aux obligations réglementaires de mise en accessibilité.

Infos +

Un programme d'information a également été lancé auprès des gérants d'établissements recevant du public privés (commerces, entreprises, gîtes...). Les 3 réunions d'informations organisées ont été suivies par 150 personnes avec une participation très positive du public.

> SENSIBILISER AUX PROBLÉMATIQUES D'ACCESSIBILITÉ

Attention au stationnement gênant ! Une opération de sensibilisation décidée par les élus intercommunaux et initiée par la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées a été menée sur les 12 communes du territoire pour limiter les risques et les effets du stationnement gênant. Des macarons sont apposés sur les pare-brises des voitures pour avertir les automobilistes mal stationnés.



Le stationnement gênant des véhicules a été identifié comme l'un des principaux facteurs qui rendent inaccessible voire dangereuse la circulation des piétons. C'est ce qui ressort des études effectuées dans l'ensemble des communes sur l'accessibilité des voiries et des espaces publics. Cette campagne de sensibilisation s'inscrit dans la continuité du PAVE. Les aménagements de mise en accessibilité des voiries et espaces publics resteront sans effets si dans le même temps les trottoirs continuent à être encombrés par des véhicules ou d'autres obstacles. Des campagnes ponctuelles auront lieu tout au long de l'année 2013.

Ça c'est DÉVELOPPEMENT DURABLE...

- En étant supervisée par la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées composée de représentants d'associations, d'élus et de membres du Conseil de développement, la démarche accessibilité mise en oeuvre sur le territoire témoigne de cette volonté d'impliquer les habitants pour être au plus proche de leurs attentes et de leurs besoins.
- La mutualisation avec les communes contribue à mener une action solidaire et cohérente sur tout le territoire

> VERS UN PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE

Une étape importante de l'écriture du Projet Culturel de Territoire a été réalisée en 2012, celle du diagnostic. C'est un préalable pour poser les bases d'une politique de développement culturel et définir des axes de travail. Cinq moyens ont été mis en oeuvre pour bâtir cet état des lieux avec une volonté d'impliquer les acteurs culturels du territoire:

- des entretiens avec des acteurs du territoire et des partenaires institutionnels réalisés par le cabinet Planeth Culture
- la constitution d'un groupe culture du Conseil de développement
- des rencontres diverses avec le réseau lecture publique et les acteurs culturels
- des expérimentations de projets d'actions culturelles (résidences d'artistes)
- la réalisation d'un état des lieux lecture publique par le service Culture.

Ce diagnostic est construit autour de 7 axes :

- Livre et lecture - multimédia et contenu numérique
- L'éducation artistique et culturelle
- Le spectacle vivant
- La question de l'intérêt communautaire
- Les pratiques amateurs et les enseignements artistiques
- Le cinéma et l'audiovisuel
- Le patrimoine

Sur chacun de ces thèmes, le Conseil de développement et la commission culture ont formulé plusieurs avis qui ont conduit à des propositions et des pistes de travail. Suite à la définition d'un plan d'actions et des priorités, le projet culturel de territoire sera présenté et entrera en action en septembre 2013.

> LA DYNAMIQUE CULTURELLE SE POURSUIT



Le Tout-petit festival, qui a fêté ses 5 ans en 2012, et le Salon du Livre Jeunesse sont de véritables moteurs pour développer d'autres actions avec les professionnels du territoire, le public et les artistes. En 2012, des résidences de compagnies du spectacle vivant ont continué à se mettre en place dans les structures petite enfance. D'autres formes de résidences ont également vu le jour en collaboration avec le CLIC d'Erdre & Gesvres du Pays de Blain. L'artiste plasticienne, Isabelle Bossé, a présenté son exposition suite à son immersion dans deux maisons de retraite. Côté Salon du Livre, son organisation en collaboration avec les écoles, les bibliothèques, les communes constituent également un tremplin pour l'organisation d'animations tout au long de l'année: prix littéraire, ateliers, expositions... Casson a accueilli Magali Thuillier, auteure-plasticienne, en résidence qui à travers des entretiens avec les personnes âgées de la commune et des interventions à l'école Montgolfier a tenté de percer le mystère du passage de l'enfance à l'âge adulte. Des formations techniques et collectives ont aussi été mises en place pour les bibliothécaires, bénévoles et professionnels, afin de développer les services pour les lecteurs.

Infos +

En parallèle, le Grandchampbardement, les RDV de l'Erdre, le Landes'art, le Doumer Show sont autant d'événements d'intérêt communautaire auxquels la Communauté de Communes a participé au travers d'un soutien financier et d'un relais de communication.

Ça c'est DÉVELOPPEMENT DURABLE...

- A travers les résidences artistiques, la CCEG vise à soutenir la création et les artistes en privilégiant les échanges et la proximité avec le public.
- En développant le volet éducatif et pédagogique, la CCEG souhaite donner la possibilité, en particulier aux jeunes, de pratiquer et de s'ouvrir aux différentes expressions culturelles et artistiques.

Promouvoir les solidarités et contribuer au mieux vivre sur notre territoire passent par un accompagnement au quotidien des personnes en difficulté et en particulier des personnes âgées et de leur entourage. Évaluation, coordination, prévention et concertation sont les fils conducteurs du travail du CLIC d'Erdre & Gesvres et du Pays de Blain réalisé en collaboration avec un réseau de professionnels. Une coopération indispensable pour un suivi et un accompagnement répondant au mieux aux besoins des habitants.

> UNE ACTIVITÉ QUI CONTINUE À PROGRESSER

L'activité continue de progresser avec plus de 782 nouveaux dossiers de demandes pris en charge en 2012 dont 79 Plans d'Actions Personnalisés. Une évolution de 25% par rapport à l'année 2011 qui avait déjà enregistré une augmentation de 14% par rapport à 2010. Au total, 579 personnes ont été aidées par les coordinatrices du CLIC en 2012 soit une augmentation de 16,5% par rapport à 2011.

Le CLIC a organisé et participé à 2 627 entretiens avec les personnes âgées, leur entourage et les professionnels. La majorité des demandes concerne l'accès aux droits, notamment dans l'accompagnement aux demandes d'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) qui a pour principal objet le financement du maintien à domicile de la personne âgée, des hébergements temporaires et des accueils de jour. La recherche

de structures est également une sollicitation récurrente du CLIC, ainsi que l'aide à domicile avec notamment l'accompagnement aux soins d'hygiène dans le cadre du maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

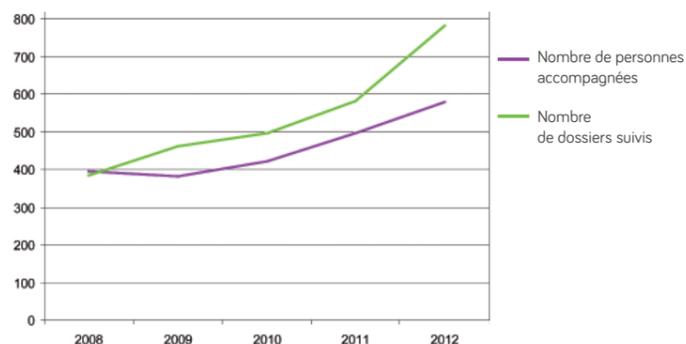
Le CLIC met en place un accompagnement particulier pour les situations complexes. Des situations où de nombreux facteurs viennent compliquer le maintien à domicile des personnes âgées (habitat insalubre, isolement, pathologies complexes, difficulté financières...). Depuis 2008, ce type de situations n'a cessé de s'accroître. En 2012, 60 situations complexes ont été suivies par le CLIC et le réseau de professionnels. Elles font l'objet d'un dispositif particulier avec la constitution de réunions de concertation, 110 en 2012, regroupant les professionnels intervenant dans l'accompagnement des personnes.

579
personnes ont été accompagnées par le CLIC en 2012

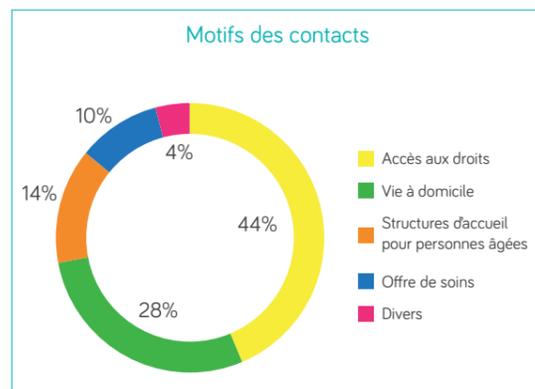
782
nouveaux dossiers ont été traités

595
visites à domicile ont été effectuées en 2012

Évolution du nombre de personnes accompagnées et de nouveaux dossiers sur la période 2008 et 2012



Motifs des contacts



> AGIR SUR LE LOGEMENT POUR FAVORISER L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

L'accompagnement des personnes âgées par le CLIC implique de travailler en concertation avec les professionnels médico-sociaux sur tous les aspects d'une situation et notamment le cadre de vie des personnes lorsque que la problématique du maintien à domicile se présente. Près de 22% des logements visités sont inadaptés à la perte d'autonomie des occupants. Depuis plusieurs années, le CLIC observe un déficit d'adaptation de logements face aux conséquences du vieillissement. 15 logements insalubres ont été repérés, soit 2,5 % des logements visités. Villages retraités à Saint-Mars-du-Désert, aides financières aux travaux de performances énergétiques des logements : 2012 a vu des actions combinées des communes et de la Communauté de Communes se concrétiser permettant d'améliorer le cadre de vie des personnes âgées. Le CLIC a accompagné 38 personnes dans le cadre de l'amélioration de l'habitat. Les travaux ont permis d'adapter les logements à la perte



d'autonomie (transformation de baignoire en douches italiennes) mais aussi d'effectuer des travaux d'amélioration énergétique. Enjeu central, puisque ces questions liées au logement conditionnent le maintien à domi-

cile et la santé des personnes âgées. En parallèle, le CLIC a entamé un travail sur la préparation à l'entrée en établissement avec l'organisation d'un forum qui s'est tenu en 2013 et qui a été particulièrement bien suivi.

> RENFORCER LE TRAVAIL DE RÉSEAU, UN PRÉALABLE INDISPENSABLE À L'ACTION

Lorsqu'une personne prend contact avec le CLIC, c'est tout un réseau de professionnels qui se mobilise pour répondre à ses besoins et mettre en place des solutions d'accompagnement adaptées à sa situation. Ces professionnels sont réunis autour du CLIC qui les sollicite en fonction des besoins et de la complexité de la situation. Ce réseau est une source d'informations, de conseils et d'actions. Il facilite les démarches pour les personnes âgées et leur entourage et garantit une cohérence des interventions ainsi qu'un suivi au plus près de chaque situation. Ce réseau permet également aux différents intervenants d'échanger et de partager leurs expériences et leurs pratiques. Ces discussions permettent d'envisager d'autres actions au service des personnes âgées. En 2012, les professionnels se sont réunis pour travailler sur la préparation à l'entrée en

Établissement d'Hébergement pour les Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD). Des fiches pratiques ont notamment été constituées pour apporter une information synthétique et accessible facilement aux usagers. Des actions collectives sont également organisées. Un travail avec la Mutualité Sociale Agricole et la Mairie de Vigneux-de-Bretagne a permis la mise en place des « Ateliers du Bien Vieillir » avec un programme de 8 séances suivies par 25 personnes. Dans le cadre de ses actions de prévention, des ateliers mémoire ont été aussi organisés à Vigneux-de-Bretagne avec la méthode PAC EUREKA. L'objectif de ce programme est double : prévenir les effets néfastes du vieillissement cérébral et lutter contre l'isolement. Le cycle comprenait 15 séances hebdomadaires de 2 heures qui ont débuté en début d'année 2013.

Ça c'est
DÉVELOPPEMENT DURABLE...

- Le CLIC travaille sous la forme collaborative avec un comité partenarial associant des usagers, des professionnels et des bénévoles
- Le CLIC aide au montage de dossiers d'aide à domicile qui permettent d'employer des services à domicile locaux ou des personnes du territoire en direct pour répondre à la perte d'autonomie.

« Une intercommunalité repose sur une étroite collaboration entre la Communauté de Communes et ses communes membres. Aussi, depuis plusieurs années, les formes de coopérations se développent, en particulier à travers la mutualisation de compétences, de projets et de services. Cette mutualisation permet de développer et d'enrichir l'offre de services publics, d'échanger et de partager des connaissances et des compétences et de réduire les coûts en réalisant des économies d'échelle. »

> LA MUTUALISATION, UNE RÉALITÉ SUR ERDRE & GESVRES...

Que ce soit de la Communauté de Communes vers les communes ou des communes vers la Communauté de Communes, la mutualisation de personnel et des équipements se poursuit sur de nombreux domaines d'activité et de nombreuses compétences. En 2012, les logiciels et équipements informatiques, le Service d'Information Géographique, le Tout-petit festival, le Salon du Livre ou encore le matériel de Travaux Publics ont continué à faire l'objet d'une mutualisation plus ou moins importante.

De nouveaux projets d'envergure ont également été menés :

- La poursuite de la démarche de mise en accessibilité des établissements

recevant du public,

- L'étude sur l'aménagement des pôles structurants et des pôles de proximité,
- L'acquisition de logiciels métiers pour les CCAS et les relais d'assistantes maternelles
- Le recrutement d'une chargée de mission spécialisée dans la recherche de financements, notamment européens

Des collaborations qui prennent des formes différentes : groupements de commandes, accompagnement technique, soutien financier, co-maîtrise d'ouvrage, création de postes de chargés d'études et de missions mis à disposition pour tout ou partie des communes... La mutualisation a permis

de diminuer les coûts et de provoquer des échanges en sollicitant différentes compétences qui sont venus enrichir les projets et l'offre de services aux habitants.



Ça c'est
DÉVELOPPEMENT
DURABLE...

- La mutualisation vise à garantir le maintien d'un niveau de service de qualité et de proximité dans un souci d'économie afin d'en limiter le coût pour les contribuables.
- La démarche mise en oeuvre s'attache à impliquer l'ensemble des élus et des personnels intercommunaux et communaux que pour chacun puisse faire part de ses attentes et de sa vision de la mutualisation.

> ...QUI DEMANDE À ÊTRE STRUCTURÉE

Définie comme un des axes du projet de territoire de 2004, la politique de mutualisation s'est engagée de manière ponctuelle au fil des projets et actions menés. Aujourd'hui, l'intérêt de la mutualisation n'est plus à démontrer et ouvre des opportunités pour le développement des projets menés par la CCEG et les communes dans un contexte budgétaire étroit pour les collectivités. C'est pourquoi, le Bureau des Maires et le groupe métiers des Directeurs Généraux des services des communes ont souhaité relancer la dynamique de mutualisation et la structurer.

En 2011, les maires, les membres du Bureaux Communautaires, les directeurs et les secrétaires généraux des services de la Communauté de Communes et des communes ont participé à un séminaire pour dresser un état

des lieux des collaborations qui existent entre les communes et la Communauté de Communes, et envisager de nouvelles formes de mutualisation. Ce séminaire a posé les bases d'une démarche pour l'écriture d'une charte afin de définir un schéma de mutualisation qui devra s'engager au début du prochain mandat.

En 2012, les domaines prioritaires et marges de manoeuvre pour formaliser les mutualisations déjà engagées ont été identifiés et présentés devant chaque Conseil municipal. Les débats se sont donc ré-ouverts sur de nouveaux transferts de compétences et de services communs. La démarche se poursuivra ensuite par un audit des emplois, des compétences et de la gestion des ressources humaines sur le territoire en 2013.

« Les politiques contractuelles avec les partenaires État, Région et Département sont un levier financier pour la mise en oeuvre du projet de territoire et des équipements nécessaires à ses aménagements. Un travail managé par la Commission Développement Durable et animé par le service développement durable et politiques contractuelles qui s'est poursuivi en 2012. »

> LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DE NOS TROIS PRINCIPAUX PARTENAIRES

Le Conseil général - Le Contrat de Territoire Départemental (CTD)

Construire des équipements structurants au service du public, comme des médiathèques, des logements d'urgence, des piscines, des réseaux d'assainissement collectifs..., le CDT 2009-2012 portait sur un montant de 8 167 165 € pour des projets sous maîtrise d'ouvrage à :

- 42% par les communes,
- 46% par la CCEG,
- 12% par les syndicats.

L'année 2012 a été consacrée à préparer la prochaine génération des Contrats de Territoire Départementaux, qui permettront de financer les nouveaux projets lancés en 2012 et ceux prévus jusqu'en 2015. Le département a établi un diagnostic territorial et a défini ses priorités : l'habitat et le foncier, les mobilités, les déchets, la jeunesse, le social et la culture. La CCEG a ensuite proposé des projets à financer qui répondent à ces priorités, sur la base d'un appel à projets. L'enveloppe définie par le Conseil général pour ces nouveaux contrats est de 4 773 038 €,

soit 42% de moins que celle accordée pour la période 2009-2012. Elle est destinée avant tout à financer des projets intercommunaux. Cette prochaine génération de contrats est en cours de finalisation, avec une signature prévue en 2013.

Le Conseil régional - Le Contrat Territorial Unique (CTU)

Le Conseil régional apporte son soutien aux projets des territoires à travers le Contrat Territorial Unique.

Le CTU 2009-2012 portait sur un montant de subventions de 1 951 000 €. L'année 2012 fut elle aussi consacrée à préparer ces nouveaux contrats. Il a été proposé par la Région de signer un contrat transitoire pour l'année 2013 puis un Nouveau Contrat Régional pour la période 2014-2017. Le contrat transitoire pour l'année 2013, qui permettra de financer les projets lancés en 2012 et 2013 est en cours de finalisation et sera signé en 2013.

L'État - Le Contrat de Plan État-Région

La CCEG a signé avec l'État une convention spécifique dans le cadre du Contrat de Plan État-région d'un montant de subvention de 3 000 000 €. La moitié des investissements sont communautaires, l'autre moitié étant porté par les communes. Un avenant au contrat a été signé en août 2012 avec l'État et la Région afin de consommer au mieux les crédits accordés.

Ça c'est
DÉVELOPPEMENT
DURABLE...

- Dans le cadre de l'élaboration des nouveaux contrats de territoire, des fiches projets ont été mises en place introduisant des considérations de Développement Durable.
- Le Conseil de Développement a été consulté dans le cadre de l'arbitrage des projets des Contrats de Territoire.



Signature du CDT 2013-2015 le 15 mars 2013

> PERSPECTIVES 2013

Le Conseil Général, la Région et l'État ont formulé le souhait d'aider le territoire d'Erdre et Gesvres par un accompagnement spécifique lié au projet d'aéroport. Pour cela un cabinet d'étude a été missionné pour aider à identifier les besoins liés au projet d'aéroport dans le cadre d'une étude pilotée par le Syndicat Mixte Aéroport. Une fois ces besoins identifiés, différents projets seront mentionnés dans un accord cadre signé par le Conseil général, le Conseil régional, l'État et la CCEG. Sur la base de cet accord cadre, le Conseil Général signera un contrat spécifique ou un avenant avec la CCEG. Le Conseil Régional, lui, intégrera ces projets dans un Nouveau Contrat Régional 2014-2017. L'État examinera un nouveau volet territorial dans le cadre d'un futur contrat de projet État-Région 2014-2020.

Ressources Humaines - Formation

>> Les actions

La conduite du projet de territoire et des projets de la collectivité repose sur les élus qui impulsent les politiques publiques et les agents qui, au quotidien, les mettent en œuvre. Les ressources humaines et la formation professionnelle sont des moyens indispensables pour maintenir et assurer un fonctionnement optimal de la collectivité. Depuis 2008, la Communauté de Communes s'est dotée de nouveaux services donnant une autre dimension à la collectivité à laquelle la gestion des ressources humaines doit répondre.



▲ Absent du trombinoscope : Sylvie TROCHU, accompagnatrice de car scolaire, le chargé de mission accessibilité des personnes handicapées arrivé en 2013 et le chargé de mission négociateur foncier en cours de recrutement.

Créations de postes :

- **Charlotte DESSANDIER**, au poste chargée de mission financement de projets, politiques contractuelles et partenariats
- **Marcel RICOU** au poste d'agent technique
- **Yann MOINEAU**, au poste de chef d'exploitation

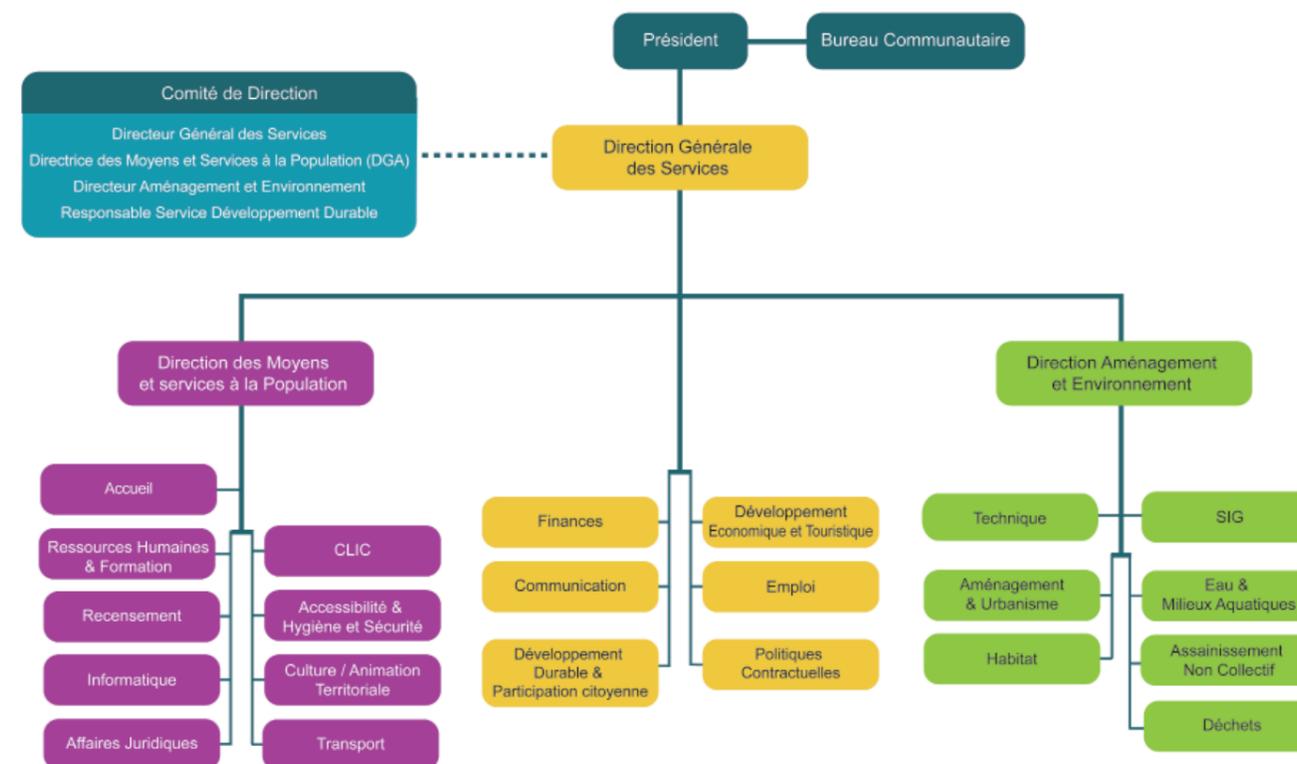
Arrivées de l'année :

- **René ROYER** au poste de technicien bâtiment
- **Christèle HIBON** au poste de chargée information Cyberbase
- **Florent LE CORRE** au poste d'accompagnateur car scolaire
- **Véronique LAGRUE** au poste d'accompagnatrice car scolaire
- **Christopher MARGOUET** au poste d'accompagnateur car scolaire

Départs de l'année :

- **Clément ZINK** au poste de négociateur foncier
- **Adeline ARDEOIS** au poste de chargée de mission accessibilité handicapés
- **Pascal CLERGÉ** au poste de chargée d'agent technique
- **Annie DUBLÉ** au poste d'accompagnatrice car scolaire

> ORGANIGRAMME DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



> LE PLAN DE FORMATION INTERCOMMUNAL (PFI) 2012

Durant cette année 2012, 160 jours ont été consacrés à la formation pour développer les compétences des 95 agents des communes de la CCEG qui ont participé à différentes actions dans les domaines de :

- la bureautique et l'utilisation des outils informatiques de traitement de texte et de tableurs à un niveau d'initiation ou de perfectionnement pour 32 participants;
- la sensibilisation à l'environnement territorial pour 19 participants désireux de mieux se situer en tant qu'acteur du service public local et de la fonction publique territoriale ;
- l'entretien d'évaluation à l'entretien professionnel pour 14 participants issus de 6 communes dans le cadre du décret instaurant à titre expérimental l'entretien individuel professionnel en substitution de la notation ; formation anticipant le changement de culture des évaluations qu'apportera ce nouveau dispositif. Cette action doit se poursuivre sur l'année 2013 et 2014 de façon à porter une action homogène pour les 13 collectivités d'Erdre & Gesvres ;
- la prévention des risques liés à l'activité professionnelle pour 30 participants qui ont suivi une action « Gestes et postures » en groupes répartis sur trois domaines d'action : technique-bâtiment, entretien et petite enfance-multi accueil. Environ 40 agents restent à former sur le territoire en 2013.

> UN EFFECTIF EN PROGRESSION

Au 31 décembre 2012, la Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres comptait 85 agents au sein de l'effectif théorique (ne sont donc pas pris en compte les renforts saisonniers, occasionnels et remplaçants).

Cela représente une augmentation de l'effectif de 9% par rapport à 2011 où la CCEG comptait 78 agents. Une hausse de personnel qui suit la tendance observée depuis 2009 : + 8 % entre 2010 et 2011, + 12.5 % entre 2009 et 2010.

L'évolution du tableau des effectifs correspond à la création de 3 postes ainsi que la pérennisation de 4 postes :

- 1 poste coordonnateur du Centre Local d'Information et de Coordination d'Erdre & Gesvres et du Pays de Blain
- 1 poste d'ambassadeurs du tri
- 2 agents administratifs

La Communauté de Communes a donc renforcé son équipe afin de faire face à l'augmentation croissante du nombre de dossiers suivis par le CLIC ainsi que la gestion administrative de la redevance incitative et le développement de la politique de sensibilisation et d'accompagnement au tri des déchets.

95

agents communaux et intercommunaux ont été formés dans le cadre de la coordination du PFI

160

c'est le nombre de jours consacrés à la formation de ces 95 agents

> FINALISATION DE LA DÉMARCHE DE PROJET : UNE ACTION COLLABORATIVE

L'action de formation collaborative sur la démarche de projet entreprise en 2011, à destination des responsables de services de la CCEG, a vu en 2012 se concrétiser la phase de la production d'outils et de supports communs à tous les services de manière homogène dans le but d'harmoniser les pratiques qui étaient jusqu'alors disparates.

Ces outils et supports se traduisent essentiellement par :

- **un guide méthodologique**
- **l'élaboration d'une lettre de mission/note de cadrage** dont le but est de présenter le projet à mettre en œuvre, d'en désigner le chef de projet et ses missions, d'examiner la nécessité ou non d'une étude de faisabilité préalable et d'en déterminer les modalités en termes de durée et de moyens humains et financiers nécessaires.
- **la tenue d'une revue de projets** ayant pour objectif de permettre aux responsables de services et aux élus de suivre l'évolution du programme des projets, validés par ces derniers dans le cadre de l'action intercommunale, en fonction des différents stades d'avancement.



> LES AUTRES ACTIONS THÉMATIQUES EN BREF..

Cette année 2012 a fait l'objet d'une action spécifique à destination d'une douzaine d'agents de catégorie C n'ayant pas bénéficié de la formation d'intégration du fait de leur nomination avant l'application du dispositif.

Ces agents souhaitaient disposer de connaissances sur leur environnement territorial afin de mieux se situer en tant qu'acteur du service public local et de la fonction publique territoriale. Cette formation a de plus notamment apporté à certains une aisance dans le cadre de la passation d'examens professionnels par exemple.

Des formations dans les domaines de la bureautique, des techniques d'organisation, de la gestion comptable et des marchés publics se répartissant entre les différents services ont également été suivies.

En fonction de l'actualité et des évolutions réglementaires, plusieurs responsables de service ont participé à des journées ou colloques portant sur les thématiques suivantes :

- l'enjeu du numérique dans les territoires intercommunaux,
- le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal au profit d'un projet de territoire durable,
- le management d'un projet de mutualisation entre EPCI et communes,
- les opérations d'amélioration de l'habitat,
- le lien entre politiques locales de l'habitat et de l'urbanisme,
- pourquoi et comment constituer un observatoire économique territorial,
- construire et piloter un Plan Climat Energétique

40
agents de la Communauté de Communes ont suivi une formation en 2012

140
c'est le nombre de jours consacrés à la formation des agents intercommunaux en 2012



« Se projeter dans l'avenir en assurant la programmation de nos actions définies dans le projet de territoire est l'enjeu au cœur de notre politique financière. Elle se décompose en trois phases : évaluer nos marges financières futures, maîtriser les coûts et évaluer les montants dus aux transferts de compétences. Une politique financière qui tient compte de son environnement en intégrant les évolutions fiscales et institutionnelles de la réforme territoriale en cours. »

> LA FISCALITÉ INTERCOMMUNALE EN 2012

Depuis la réforme de la Taxe Professionnelle pour les collectivités territoriales, la Communauté de Communes possède une fiscalité mixte composée de :

- **des impôts ménages** (taxes d'habitation, de foncier bâti et foncier non bâti) représentant 50% (4 218k€) des recettes fiscales
- **de l'impôt économique** représentant 45% (3 899k€) des recettes fiscales et composé de :
 - Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.) calculée en fonction de la valeur locative des biens de l'entreprise (2 335k€)
 - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E) qui correspond à 1,5% (taux national) de la valeur ajoutée produite par l'entreprise (1 564k€)
- **d'impôts divers** (taxes sur les surfaces com-

merciales, impôt forfaitaires des entreprises de réseaux) représentant 4% (373k€) des recettes fiscales.

La Communauté de Communes est contributrice au Fonds National de Garantie Individuelles des Ressources (FNGIR) par l'intermédiaire d'un reversement de 346k€ des recettes fiscales

Enfin, le territoire de la Communauté de Communes a bénéficié du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Ce fond vise à réduire les inégalités entre les territoires en attribuant aux collectivités les plus défavorisées une partie des ressources des collectivités les plus « riches ». 93 K€ ont ainsi été versés à la Communauté de Communes et 168 K€ ont été alloués aux communes.

> BUDGET 2012 : LIMITER LA PRESSION FISCALE TOUT EN OPTIMISANT LES DÉPENSES ET LES RECETTES

L'actualisation de notre prospective financière, la volonté de maîtrise des coûts et l'évolution de nos bases fiscales due à l'attractivité de notre territoire (tant au niveau de la population qu'au niveau économique) ont permis de maintenir les taux 2011 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, de la Taxe d'habitation, de la taxe de Foncier Bâti et Non Bâti et d'augmenter de manière modérée le taux de CFE (+1.29%). La réalisation de ventes importantes de terrains à vocation économique et le décalage temporel de projets d'investissement ont permis également de ne pas avoir recours à l'emprunt pour la deuxième année consécutive.

Le faible en-cours de dette associé à notre épargne annuelle permet d'avoir une couverture de dette très faible. Ceci, en parallèle d'une bonne maîtrise des coûts, offre des capacités d'endettement sans dégrader de manière importante nos ratios financiers. A signaler enfin que les tarifs pour les redevances de contrôle d'assainissement non collectif ont été maintenus au niveau de l'année 2011 et que ceux du transport scolaire ont subi une augmentation modérée (+2% pour le tarif du quotient familial tranche A, 0% pour les autres tranches)

> LA SOLIDARITÉ AVEC LES COMMUNES

Le Pacte Financier et Fiscal (PFF), la Communauté de Communes et les communes ont poursuivi leur travail autour de la réduction des inégalités de ressources et la mise en commun de moyens financiers supplémentaires. Elles ont notamment échangé sur :

- Les modalités de répartition du foncier bâti de l'ensemble des parcs d'activités communautaires, en intégrant des critères de solidarité permettant de commencer à corriger les écarts de la Dotation Globale de Fonctionnement de certaines communes
- La répartition du Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales.

Les communes et la communauté de communes devront statuer sur le PFF courant 2013. En parallèle, d'autres chantiers seront à mener sur les compétences intercommunales, la mutualisation et la gestion des équipements.

La Dotation de Solidarité Communautaire totale répartie pour 2012 : 834 K€

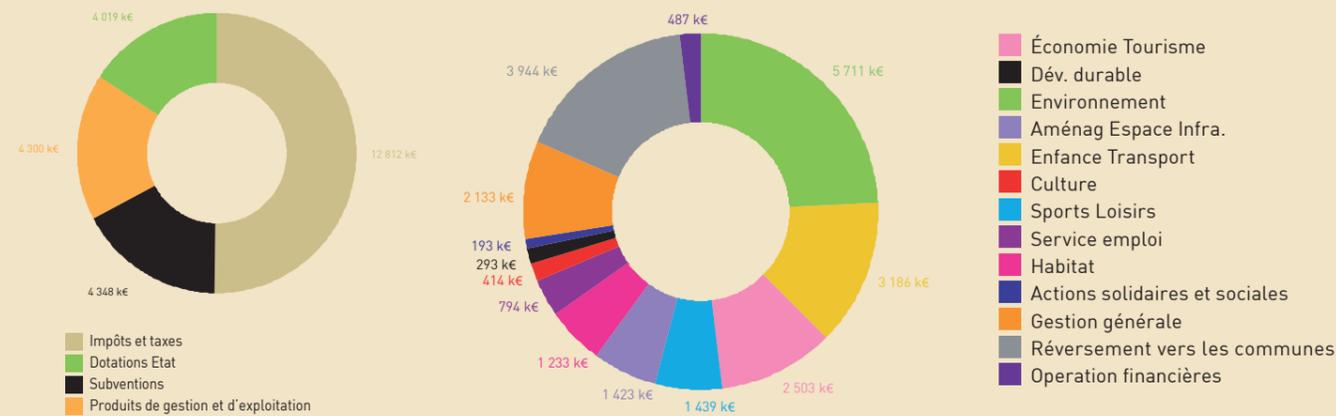
- 645 K€ au titre de la part principale afin de permettre aux communes de continuer leur développement
- 189 K€ au titre de la part complémentaire destinée à accompagner et à soutenir la mise en œuvre d'actions en direction de la petite enfance et de la jeunesse.

Les fonds de concours permettent d'attribuer une aide financière aux communes afin de contribuer à la réalisation de projets d'équipement communaux reconnus comme prioritaires à l'échelle du territoire mais ne relevant pas d'une compétence communautaire. En 2012, 457 K€ ont été reversés aux communes à travers ce dispositif.

Finances

RECETTES RÉELLES : 25 479 k€

DÉPENSES RÉELLES: 23 753 k€



> DÉTAIL DES RESSOURCES

Recettes réelles				25 479 k€
IMPÔTS ET TAXES	50%	Fiscalité Intercommunale réformée Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	8 237 k€ 4 575 k€	
SUBVENTIONS	17%	- Conseil général pour le transport scolaire - Conseil général pour le Plan d'action Foncier, - Conseil général pour autres projets (Équipement aquatique, Maison de l'emploi, Mise en place Redevance Incitative-RI...) - Aides Eco-Emballages - ADEME Programme (Mise en place RI, Prévention des Déchets...) - Conseil Régional (Plan d'action Foncier, actions culturelles...) - Agence de l'eau (Marais de l'Erdre, Assainissement non collectif...) - C.A.F. Loire-Atlantique (gestion des terrains d'accueil des gens du V) - Autres (INSEE, Agence de l'eau, Caisse des dépôts...)	2 278 k€ 429 k€ 581 k€ 477 k€ 181 k€ 181 k€ 112 k€ 46 k€ 63 k€	
PRODUITS DE GESTION ET D'EXPLOITATION	17%	- Vente de terrains des parcs d'activités économiques (PAE) - Subventions sur lews budgets annexes d'aménagement de PAE- Recettes du service transport scolaire (familles-communes) - Recettes sur le traitement des déchets recyclables - Redevances Assainissement Non Collectif - Location de l'hôtel d'entreprises et atelier relais - Ventes terrains Plan d'action foncier—Habitat - Remboursement de sinistre - Recettes liées à la gestion du personnel - Autres	2 528 k€ 177 k€ 512 k€ 356 k€ 263 k€ 106 k€ 91 k€ 83 k€ 53 k€ 131 k€	
DOTATIONS DE L'ÉTAT	16%	- D.G.F. : Dotation Globale de Fonctionnement - Compensations fiscales sur T.P.U. - Dotation d'investissement (FCTVA, déchèterie...) - Dotation pour le service CLIC	1 733 k€ 1 631 k€ 639 k€ 16 k€	

RECETTES INTERNES - AUTOFINANCEMENT : 8 979 k€

Intégration des résultats	8 302 k€
Dotations aux amortissements	677 k€

ÉCRITURE D'ORDRE : 12 182 k€

- Écritures d'ordre des budgets annexes (stock, avance et remboursement au budget principal)	10 660 k€
- Écritures d'ordre internes au budget principal	1 522 k€

TOTAL DES BUDGETS RÉALISÉS 2012 : 46 640 k€

> DÉTAIL DES DÉPENSES PAR ACTION

Dépenses réelles				23 753 k€
ENVIRONNEMENT	24%	- Collectes, traitement OM et CS, gestion des déchèteries - Mise en place redevance incitative (équipement, étude, communication...) - Services généraux associés - Construction, réhabilitation et équipement de déchèteries - Autres (études, communication...)	3 903 k€ 559 k€ 329 k€ 895 k€ 25 k€	
ENFANCE JEUNESSE TRANSPORT	13.5%	- Gestion du transport scolaire et réseau Lila à la demande - Actions Enfance Jeunesse (DSC part complémentaire, Bourses Initiatives) - Services généraux associés	2 845 k€ 202 k€ 139 k€	
ECONOMIE - TOURISME	10.5%	- Aménagement des nouveaux parcs d'activités (Foncier, études, travaux) - Gestion des parcs d'activités, hôtel des entreprises et atelier relais - Services généraux associés - Tourisme (soutien des offices, communication et études) - Actions pour le développement économique - Autres (matériel...)	1 426 k€ 449 k€ 377 k€ 132 k€ 79 k€ 40 k€	
SPORT LOISIRS	6%	- Construction de l'équipement aquatique - Actions diverses (études équipement aquatique SUD, adhésion...)	1 423 k€ 16 k€	
AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE	6%	- Actions pour l'Eau et les milieux aquatiques - Actions pour l'urbanisme (études pôles structurants, ...) - Effacement de réseaux pour le compte des communes - Services généraux associés - Actions pour l'Agriculture - Actions autres (Infrastructures, Défense juridique projet aéroport...)	596 k€ 295 k€ 275 k€ 126 k€ 81 k€ 50 k€	
HABITAT	5%	- Programme d'Acquisitions Foncières pour l'habitat et les communes - Assainissement non collectif - Soutien aux actions et observatoire de l'Habitat - Accueil des gens du voyage (gestion et entretien des sites) - Services généraux associés	510 k€ 283 k€ 249 k€ 132 k€ 59 k€	
SERVICE EMPLOI INTERCOMMUNAL	3.5%	- Gestion des 2 maisons de l'emploi (Construction en cours, entretien) - Services généraux associés - Soutien à mission locale, associations intermédiaires et chantiers d'insertions	368 k€ 255 k€ 171 k€	
CULTURE	1.5%	- Soutien aux actions associatives d'intérêt communautaire - Services généraux associés - Manifestation Tout Petit Festival	190 k€ 118 k€ 106 k€	
DÉV DURABLE	1.2%	- Services généraux associés - Actions pour le développement durable - Actions diverses (Système d'Info. Géo., Conseil de Développement, Observatoire)	163 k€ 65 k€ 65 k€	
ACTIONS SOCIALES	0.8%	- Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) des services à la personne âgée - Diagnostique accessibilité aux handicapés - Services Généraux Associés	146 k€ 32 k€ 15 k€	
GESTION GÉNÉRALE	9%	- Services généraux associés - Gestion générale (gestion du siège, contrats...) - Informatique (gestion du parc, logiciel mutualisé, ADSL...) - Actions divers (Entretien des bornes Incendies, Communication...)	1 092 k€ 571 k€ 369 k€ 101 k€	
SOLIDARITÉ REVERSEMENT COMMUNES	17%	- Attribution et compensation de la T.P.U. - Dotation de Solidarité Communautaire (D.S.C.)—Part principale - Fonds de Concours	2 842 k€ 645 k€ 457 k€	
EMPRUNTS	2%	- Remboursement d'emprunt - Intérêts	382 k€ 105 k€	

ÉCRITURE D'ORDRE : 14 692 k€

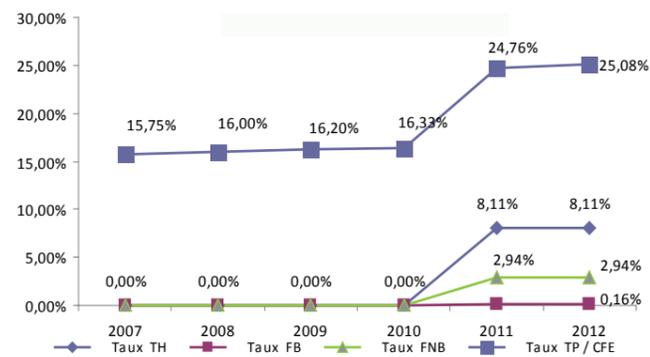
- Écritures d'ordre du budget principal, des budgets annexes (BA) et flux financiers des BA vers le budget principal	10 660 k€
- Intégration des résultats 2011	1 834 k€
- Écritures d'ordre internes au budget principal	1 522 k€
- Amortissement et ICNE	676 k€

EXCÉDENT DE FINANCEMENT (hors reste à réaliser) 8 195 k€

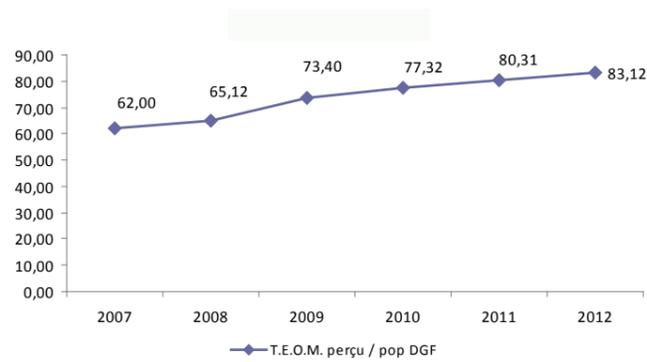
TOTAL DES BUDGETS RÉALISÉS 2012 : 46 640 k€

Les ratios 2012

TAUX DE LA FISCALITÉ INTERCOMMUNALE



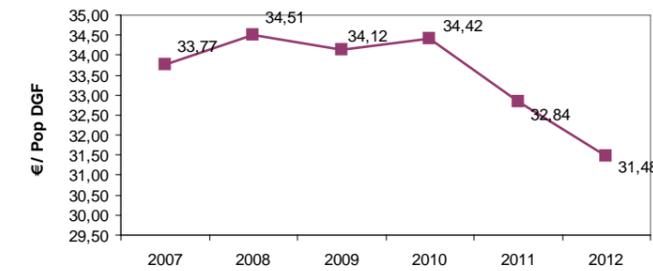
ÉVOLUTION DE LA TEOM



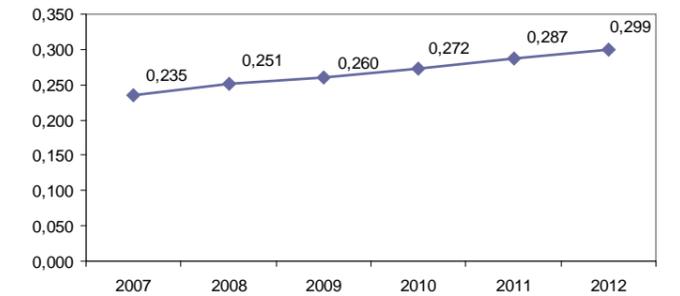
UTILISATION DES CRÉDITS ENGAGÉS PAR LA COMMUNAUTÉ DANS CHAQUE COMMUNE (selon l'article L5211-39 du Code Générale des Collectivités Territoriales)

	Fonds de concours	Attribution de compensation	Dotation de solidarité communautaire			TOTAL GENERAL
			Part principale	Part complémentaire	Total	
CASSON	8 022,00	79 080,00	29 438,00	8 225,00	37 663,00	124 765
FAY-DE-BRETAGNE		26 941,00	38 923,00	17 651,00	56 574,00	83 515
GRANDCHAMP-DES-FONTAINES	50 206,00	238 668,00	59 765,00	25 004,00	84 769,00	373 643
HÉRIC	181 730,25	159 738,00	62 251,00	22 067,00	84 318,00	425 786
LES TOUCHES	24 448,00	127 728,00	25 694,00	2 289,00	27 983,00	180 159
NORT-SUR-ERDRE	84 230,00	577 246,00	91 599,00	26 641,00	118 240,00	779 716
NOTRE-DAME-DES-LANDES	21 724,00	-2 513,00	23 943,00	2 703,00	26 646,00	45 857
PETIT-MARS		161 310,00	44 749,00	12 571,00	57 320,00	218 630
SAINT-MARS-DU-DÉSERT	23 137,00	134 559,00	53 087,00	11 406,00	64 493,00	222 189
SUCÉ-SUR-ERDRE	63 300,00	70 027,00	69 237,00	24 706,00	93 943,00	227 270
TREILLIÈRES		812 953,00	84 553,00	23 597,00	108 150,00	921 103
VIGNEUX-DE-BRETAGNE		456 338,00	61 461,00	12 218,00	73 679,00	530 017
TOTAL	456 797,25	2 842 075,00	644 700,00	189 078,00	833 778,00	4 132 650

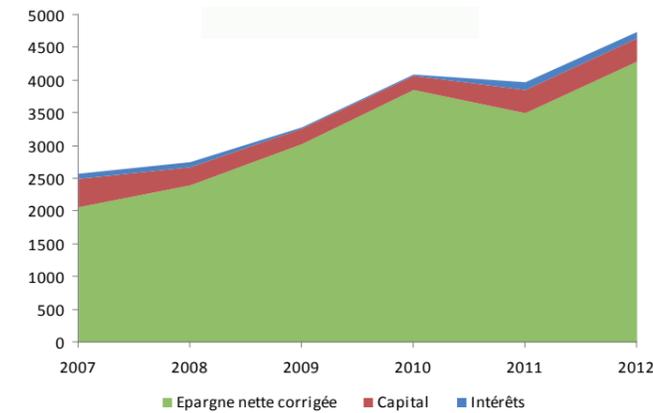
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (hors dotation de compensation)



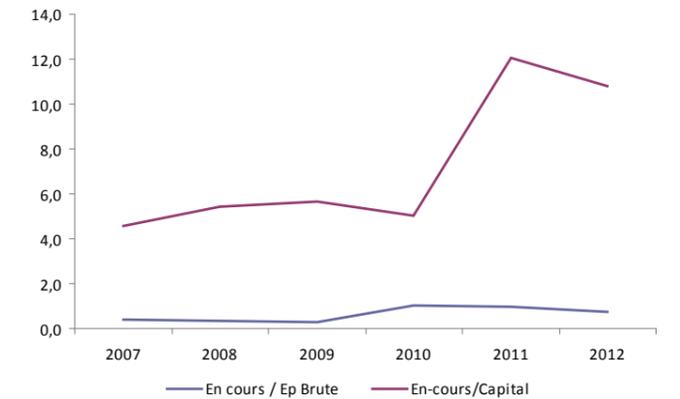
COEFFICIENT D'INTÉGRATION FISCALE



ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE BRUTE



RATIOS DE DETTE

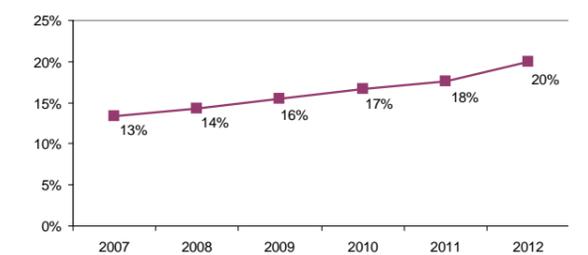


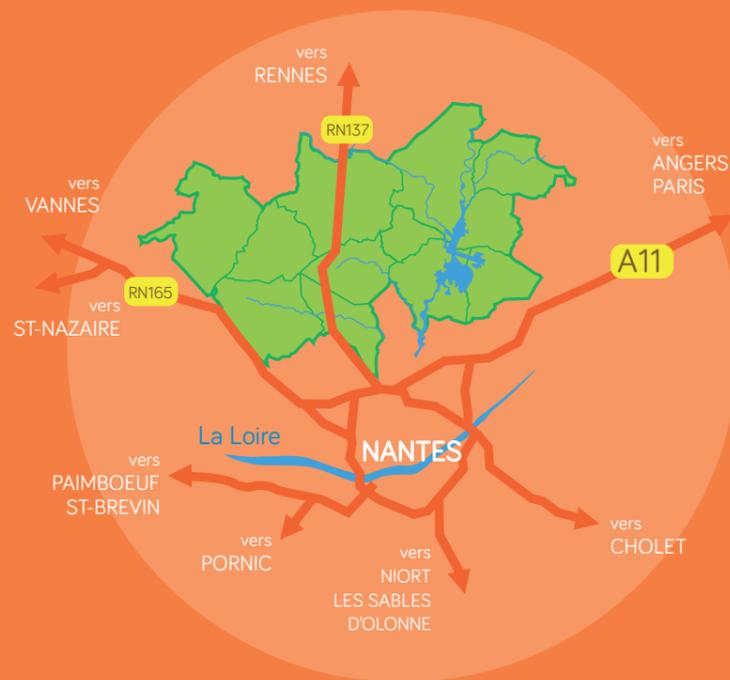
RATION FINANCIERS

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
1 - DRF HS TRAVAUX EN RÉGIE / POPULATION	192,2	209,3	220,9	225,1	245,7	246,4
2 - PRODUIT 4T HS REVERS TP / POPULATION	100,4	111,5	124,4	137,3	150,2	155,7
3 - RECETTES RÉELLES FCT / POPULATION	265,1	287,7	287,0	304,5	323,4	336,1
4 - DÉPENSES D'ÉQUIPT BRUT / POPULATION	95,8	148,1	93,7	104,6	98,3	111,7
5 - ENCOURS DE DETTE (31/12) / POPULATION	30,6	24,9	20,4	79,5	71,7	63,9
6 - DGF / POPULATION	33,8	34,5	34,1	34,4	32,8	31,5
7 - CHARGES PERSONNEL / DÉP. RÉELLES FCT	13%	14%	16%	17%	18%	20%
8 - COEFF. MOBILISATION DU POT. FISCAL	1,213	1,195	1,184	1,311	0,863	0,895
9 - DRF YC REMB. DETTE / RRF	76%	75%	78%	75%	78%	75%
10 - DÉP. D'ÉQUIPT BRUT / RRF	36%	51%	33%	34%	30%	33%
11 - DETTE TOTALE (31/12) / RRF	12%	9%	7%	26%	22%	19%

RRF : Recettes Réelles de Fonctionnement
DRF : Recettes Réelles de Fonctionnement

PERSONNEL / DÉPENSES RÉELLE DE FONCTIONNEMENT





1 rue Marie-Curie
Parc d'Activité de la Grand'Haie

44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES

Tél : 02 28 02 22 40

Fax : 02 28 02 22 47

email : contact@cceg.fr

Crédits photos : INSEE / Conseil de Développement / AURAN / EDENN / Conseil Général de Loire-Atlantique

Rédaction/Conception : Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres

